

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 31 MAI 2016**

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 31 MAI 2016
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X			
MASCLET Johanne		X procuration à Joselyne GEMZA		
CARREZ Didier	X			
FAIVRE Caroline	X			
ALLARD Patrick		X procuration à Jean-Pierre BERLINET		
TAILLEZ Isabelle	X			
DESMENEZ Jean-Claude	X			
DELATTRE Marie Josée	X			
DELVAL Freddy	X			
WIDIEZ Dimitri	X			
DAMBRIN Pascal	X			
JOUVENEZ Jean-Luc	X			
CHOTIN Jean-Michel	X		X jusqu'à son arrivée à 19h19	
JARUGA Henri	X			
LESPAGNOL Fatima		X procuration à Henri JARUGA		
WIDIEZ Lise		X procuration à Sylvie DORNE		
SALPETRA Elise		X procuration à Claudine BEDENIK		
DORNE Sylvie	X			
BEDENIK Claudine	X			
BERLINET Jean-Pierre	X			
GEMZA Joselyne	X			
SANTERRE Françoise	X			
DUMONT Christiane	X			
BRIDOUX Josyane	X			
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
LEGRAND Véronique	X			
WOSINSKI Bruno	X			
POP Cerasela		X procuration à Bruno WOSINSKI		
GUERIN Victor			X	
DEBLANGY Lucie	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X jusqu'à son départ à 21h25	X procuration à Josyane BRIDOUX		

M. le MAIRE : ... [problèmes d'enregistrement] *Inaudible*

M. WIDIEZ : Appel nominal...

M. le MAIRE : Merci Dimitri.

Donc le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc valablement examiner les questions inscrites à l'ordre du jour de ce présent conseil. Je regarde juste les mouvements pour l'enregistrement. C'est bon pour l'enregistrement ?

M. OUHAB : C'est bon pour l'enregistrement.

M. le MAIRE : Parce qu'il y avait un souci technique. Peut-être que ça remarque celui-là ? Non... OK. Donc on avait un problème d'enregistrement des débats en début de séance, mais ce n'est pas grave.

Donc le quorum atteint, nous pouvons valablement délibérer. Avant cela quelques d'information à porter à votre connaissance pour la bonne information des conseillers municipaux. Compte-tenu de la tenue des deux conseils assez rapprochés, il y a cette fois-ci assez peu de choses à vous signaler mais quelques informations ou décisions intéressantes.

Notamment un retour d'information sur les demandes au titre du fonds de soutien pour l'investissement local. Pour l'instant, c'est encore informel. Mais vous savez que nous avons délibéré sur de l'éclairage public pour quatre rues, la mise aux normes des salles Mercier, Martel, la plateforme multimodale de la Gare et Matisse et donc des retours informels nous signalent que nous aurions obtenu des financements pour le projet Matisse ainsi que pour la mise aux normes de la salle Henri Martel, mais avec des taux de financements qui sont inférieurs à ceux qui étaient initialement prévus... Mais bon voilà ce sont des informations que nous avons de façon informelle et donc ... ça sera à confirmer. Mais ça implique également une délibération de ce soir sur l'éclairage public une demande de subvention auprès du SCoT puisque nous savons que nous n'aurons pas les subventions au titre du Fonds de soutien à l'investissement local.

Quelques informations complémentaires pour vous informer d'une décision du Bureau municipal d'une expérimentation sur la mise en place d'une garderie au niveau de l'École Salengro, qui aura lieu de septembre 2016 à décembre 2016. Donc nous allons expérimenter puisque cette école n'avait de garderie. Nous avons une demande de la directrice et une demande des parents d'élèves. Nous allons tenter l'expérience. Egalement, au niveau du Conseil d'administration du CCAS, qui a pris deux décisions qui me semblent intéressantes de porter à votre connaissance puisque le CCAS va signer un partenariat avec SONERGIA ENERSAM dans le cadre des certificats d'économie d'énergie puisque vous le savez les distributeurs d'énergie sont soumis à des obligations en matière d'économie d'énergie, qu'ils peuvent réaliser directement ou indirectement et cette société, la société CENERGAM propose à des partenaires donc des collectivités territoriales ou dans le cas d'espèce, le CCAS, de mettre gratuitement à disposition des matériels économes en eau et en énergie. Donc ces dispositifs d'économie d'eau et d'énergie seront distribués aux ménages modestes et très modestes. C'est un kit gratuit d'économie qui comprend une pomme de douche, des réducteurs d'eau, et des ampoules basse consommation. Il y aura une information avec un repérage des publics cibles et une distribution de ces kits d'économie d'énergie à la fin du mois de juillet par le CCAS et donc ENERSAM qui est une filiale de la société SONERGIA qui propose quant à elle des travaux d'isolation qui sont facturés à faible coût aux familles en situation de précarité énergétique. Voilà. C'est assez intéressant donc nous allons communiquer dessus et ça permettra aux familles, aux ménages modestes de Sin-le-Noble d'avoir des kits en matière d'économie d'énergie.

Donc nous notons pour le procès-verbal l'arrivée de Jean-Michel CHOTIN.

Et nous pouvons donc débiter l'examen de l'ordre du jour.

Bonsoir Jean-Michel.

Nous pouvons débiter l'examen de l'ordre du jour.

Donc vous le constatez, pas d'état des décisions directes, parce que nous n'avons eu que deux semaines entre les deux Conseils municipaux. Les premières délibérations relèvent de la délégation « Administration générale » dont je suis le rapporteur et un premier projet de

délibération relatif à une adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1- Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil

M. le MAIRE : Donc la note de synthèse, je vous l'explique.

Les collectivités ont une obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal, les arrêtés et décisions du maire ainsi que les registres d'état civil. Il en va de même pour certains documents d'archives essentiels tant d'un point de vue juridique qu'historique pour la collectivité et qui peuvent nécessiter des opérations de restauration. Donc le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord a décidé de constituer un groupement de commande pour la réalisation de reliures administratives cousues de registres, la restauration d'archives et/ ou des registres anciens et la fourniture de papier permanent. Les cahiers des charges techniques sont complexes et cette démarche s'inscrit donc dans une logique de simplification administrative et d'économies financières. La Commission d'appel d'offres compétente sera celle du CDG du Nord qui est également le coordinateur non rémunéré. Il nous apparaît opportun que la Commune de Sin-le-Noble adhère à ce groupement de commandes, sachant que la collectivité dispose toujours de la faculté de sortir du groupement de commandes auquel elle adhère, sous réserve du principe de parallélisme des formes. Ce projet de délibération unanime de la commission n°1 en date du 23 mai 2016 et nous vous avons joint le courrier du Centre de gestion en date du 22 janvier 2016 et la convention constitutive du groupement de commandes.

La délibération page 15 vous propose de décider d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de ces reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent, à la restauration d'archives anciennes et/ ou de registres anciens ; en son article 2, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et désigner le CDG de la fonction publique territoriale du Nord comme coordinateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier, exécuter les marchés ; l'article 3 vous propose de m'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes et enfin l'article 4 vous précise que les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 011 du budget de la Commune.

Des questions, des remarques sur ce projet de délibération par très politique, très technique ? Donc j'en déduis que tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Donc délibération adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 - Réalisation d'un chantier école dans le cadre des missions d'insertion du service territorial éducatif et d'insertion Sin-le-Noble/ Maubeuge de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du nord **Convention de partenariat**

M. le MAIRE : Donc nous pouvons passer au deuxième projet de délibération soumis à votre examen, page 27, relativement à la réalisation d'un chantier école dans le cadre des missions d'insertion du service territorial éducatif et d'insertion Sin-le-Noble/ Maubeuge de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord et une convention de partenariat vous est proposée.

Ce projet de partenariat s'inscrit dans la continuité de la démarche communale de sensibilisation à la chose publique avec l'accueil de personnes condamnées à des travaux d'intérêt général. C'est ce que nous faisons déjà, et il y a là une volonté d'aller plus loin en intervenant désormais en amont.

Donc la note de synthèse vous explique que la direction de la protection judiciaire de la jeunesse a en charge l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs ; ces services sont chargés de la mise en œuvre des dispositions de l'ordonnance du 2 février 1945 et assurent l'exécution et le suivi des mesures judiciaires qui sont prononcées à l'encontre des mineurs et jeunes majeurs, en plus de leurs missions d'éducation et d'insertion professionnelle. Le service territorial éducatif et d'insertion est composé de deux unités éducatives d'activité de jour dont l'une est depuis peu implantée à Sin-le-Noble et qui ont en charge l'action éducative structurée par une activité de jour des mineurs qui sont confiés à la protection judiciaire de la jeunesse et qui ne peuvent s'inscrire dans des dispositifs de droit commun. Les jeunes qui sont pris en charge

ont entre 16 et 18 ans et bénéficient de temps d'accompagnement individuels ainsi que d'un emploi du temps adapté à chaque mineur et d'un parcours personnalisé. Trois cadres possibles d'accueil :

- premier cadre : l'observation bilan évaluation sur un mois renouvelable,
- deuxième cadre : la construction d'un projet d'insertion sociale et professionnelle sur six mois renouvelables,
- troisième cadre : une phase d'accompagnement vers des dispositifs de droit commun.

Donc des stages d'immersion en entreprise ou des chantiers école qui permettent l'acquisition de compétences sont possibles, et c'est dans ce cadre qu'un partenariat entre la direction de la protection judiciaire de la jeunesse et la Commune de Sin-le-Noble est proposé avec un chantier école qui est axé sur le rafraîchissement d'un bureau des ressources humaines au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville – ce bâtiment où nous sommes – et nous formaliserons ce partenariat par une convention de partenariat, laquelle convention de partenariat vous est annexée en la page 31 et ce projet de délibération a reçu l'avis favorable et unanime de la commission n°1 qui s'est réunie le 23 mai.

Donc la délibération page 29 vous propose d'accepter le principe de la mise en place d'un partenariat entre la Commune de Sin-le-Noble et la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse, se matérialisant par un chantier école. L'article 2 vous propose de décider que le chantier école portera sur le rafraîchissement d'un bureau du service ressources humaines tout en précisant que les modalités de mise en œuvre de ce partenariat sont matérialisées par une convention de partenariat entre la Commune de Sin-le-Noble et la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse et de m'autoriser à accomplir les démarches y afférentes, tout en rappelant que les éventuelles dépenses sont prélevées sur les chapitres 011 et 012 du budget de la Commune.

Avez-vous des questions, des remarques sur ce projet de délibération ? Non ? Donc je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Non. Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

II/ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

3 - Approbation de la modification simplifiée du plan d'occupation des sols

M. le MAIRE : Je vous propose d'aborder la deuxième délégation à savoir celle de l'urbanisme et de l'environnement dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON, avec un premier projet de délibération qui est relatif à l'approbation de la modification simplifiée du plan d'occupation des sols. Nous en avons déjà parlé ici. C'est un projet de délibération à vocation administrative et qui est l'acte qui formalise la modification simplifiée du POS au terme du processus réglementaire puisque nous avons prescrit la modification simplifiée lors de notre séance de travail du 13 novembre 2015. Et je passe la parole à Jean-Paul.

M. HOURNON : Bien, Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Effectivement, vous vous en souvenez, c'est la société GALOO. C'est une société qui est implantée depuis à peu près 100 ans sur ce site. La DREAL avait émis une petite observation, en faisant observer qu'au regard du plan d'occupation des sols actuellement en vigueur sur la ville, l'implantation de cette usine était classée dans une zone UB, -donc une zone à vocation d'habitat -, plutôt qu'une zone UE,- une zone à vocation économique - . Comme l'établissement GALOO est un établissement classé, il fallait procéder au déclassement de zonage uniquement donc transformer la zone UB en zone UE sans changer les limites d'implantation de la Commune. Je rappelle que cette société avait fait de gros investissements, à peu près à hauteur de 4 millions d'euros, pour agrémenter son site, le clôturer. Donc ce qui vous est proposé, C'est effectivement comme l'avait rappelé Monsieur le Maire, on avait trois possibilités : révision, modification, modification simplifiée. On pouvait utiliser la modification simplifiée étant donné que c'est un simple classement de zonage. Cette procédure ne fait pas l'objet d'enquête publique, donc il suffit que cette procédure soit adoptée par l'assemblée délibérante aujourd'hui même. Elle sera transmise après [inaudible] au contrôle de légalité et à la DREAL pour conforter la continuité de cette entreprise au sein de notre ville.

M. le MAIRE : Merci Jean-Paul. Donc je vous propose d'adopter la délibération, le projet est présenté page 41 et qui vous propose d'approuver la modification simplifiée du POS (article 1)

en précisant que la présente délibération et le dossier de modification approuvé seront transmis en Préfecture en 5 exemplaires pour contrôle de légalité, que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département, que la mention sera faite de cet affichage au recueil des actes administratifs et que, en précisant également que le POS approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours, heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture et on précise également qu'un exemplaire du dossier approuvé sera transmis aux personnes publiques associées mentionnées : le Préfet, le Président de Région, les Présidents du Département, du SCoT, de la CAD, du SMTD, de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et on précise enfin que la présente délibération deviendra exécutoire dès lors qu'elle aura été publiée et transmise au Préfet et après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité.

Des questions ? Des remarques ? Tout le monde est d'accord pour adopter ce projet de délibération ? Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Donc délibération adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

4 - Dénomination de voiries /parking situé devant l'Ecole de musique et la maison des associations Colette : Place Maurice Allard

M. le MAIRE : Et nous passons donc à la délibération suivante page 43 relative à la dénomination de voiries et là en l'occurrence d'un parking situé entre l'Ecole de musique et la maison des associations Colette que nous avons proposé de dénommer Place Maurice Allard et juste signaler ici que c'est un exemple de démocratie participative puisque le projet de dénomination fait suite à une proposition d'un habitant qui est un fin connaisseur de l'histoire de la musique et qui est ici. Donc je le salue ; c'est M. BALIGUA qui nous en avait parlé – je dois avouer humblement que je ne connaissais pas moi Maurice François ALLARD, mais lui le connaissait très bien-. Donc nous en avons discuté. Il nous a proposé un dossier et juste avant de passer la parole à Jean-Paul, de préciser également que nous aurons une manifestation le 11 juin prochain dans le cadre des journées portes-ouvertes de l'Ecole municipale de Musique/ Théâtre/ Espace Danse et que nous profiterons de cette occasion – donc le 11 juin à 11 heures – pour baptiser cet espace, si bien sûr vous votez cette délibération. Jean-Paul va essayer d'ajouter quelque chose ! [Rires].

M HOURNON : Effectivement il paraît judicieux d'attribuer un nom aux rues, aux places, de personnages importants de la Commune. Nous l'avons déjà fait précédemment pour la rue Boulanger, créateur de la 2CV, on l'a fait également pour le parking rue de Douai qui est le parking Yvonne PRINTEMPS qui était née à Sin-le-Noble et qui était une chanteuse et une des épouses de Pierre FRESNAY. On a également, et ça tombe bien que ce parking de l'école de musique porte le nom de Maurice ALLARD puisque c'est un musicien et l'école de musique porte le nom déjà de Claudine COLLARD qui était une cantatrice et qui est décédée d'ailleurs il y a très peu de temps. Donc l'association de dénommer ce parking par le nom des musiciens est très justifiée. Je vais vous rappeler la carrière de ... - parce que je ne connaissais pas non plus Maurice ALLARD– donc effectivement c'est ... je pense que beaucoup de personnes l'ignoraient. Donc Maurice Allard, musicien français renommé, bassoniste et compositeur est né le 25 mars 1923 à Sin-le-Noble, de son vrai nom Maurice-François ALLARD. Il étudie le basson au conservatoire de Douai, puis au conservatoire de Paris. Il obtient un second prix en 1939, puis le premier prix en 1940. En 1949, il remporte le premier prix de basson à l'unanimité du concours international d'exécution musicale de Genève, rentre comme basson solo à l'orchestre de l'Opéra de Paris, place qu'il gardera jusqu'en 1983. En 1957, il succède à son professeur Gustave Dhérin comme professeur de basson au conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, il y reste jusqu'en 1988. Il a grandement contribué à l'évolution et au renouveau du basson français et effectivement, au regard de cette prestigieuse carrière on vous propose de dénommer ce parking situé entre la Maison des associations COLETTE, l'école de musique Claudine COLLARD et la salle de tennis de table, Place Maurice ALLARD.

M. le MAIRE : Merci Jean-Paul. Si vous voulez donc en savoir plus, rendez-vous le 11 juin à 11 heures et comme il faut toujours rendre à César ce qui appartient à César, donc j'ai demandé à M. BALIGA... C'est lui qui nous retracera la carrière prestigieuse de Monsieur ALLARD.

Et puis, avant de délibérer, juste un point d'information que j'ai omis tout à l'heure. Puisqu'on est là sur l'école de musique, vous saviez qu'il y avait de ça je crois ... ça a dû s'arrêter il y a une vingtaine d'années... un orchestre de jazz à Sin-le-Noble et que donc nous allons relancer à partir de l'année prochaine ... Nous avons là aussi décidé lors d'un dernier bureau municipal... Donc

nous allons relancer une classe d'enseignement de jazz puisque nous avons la chance d'avoir dans un de nos cours déjà un professeur, M. VANDEPUTE, qui fait partie d'un orchestre professionnel de jazz déjà, qui a toute la capacité pédagogique pour enseigner le jazz et en plus, ça coûtera pas cher à la collectivité puisque l'école de musique a dans ses archives toutes les partitions de l'époque, les costumes, les accessoires et y compris les pupitres. Donc aujourd'hui nous ré-ouvrons une classe de jazz mais c'est vrai que si nous pouvions avoir dans les années qui viennent un orchestre de jazz tel qu'il fût il y a de ça – je pense que l'on m'a dit qu'il s'est arrêté il y a de ça - une vingtaine d'années... Mais c'est vrai qu'il avait toujours beaucoup de succès. Il s'était reconstitué lors d'un concert dans le cadre de l'anniversaire de l'école de musique en 2014. Donc là, ça a redonné quelques idées. Donc nous avons accepté d'ouvrir une nouvelle classe d'enseignement. On a déjà parlé ici de notre volonté de soutien à l'éducation culturelle et populaire que ce soit lors du Printemps Culturel ou lors des délibérations que nous avons prises sur les tarifs de l'école de musique. Donc moi je pense que c'est une très bonne nouvelle et on croise les doigts pour que l'on ait bientôt dans quelques années des jeunes qui auront appris de cet enseignement et qui restitueront au public ce qu'ils ont appris. C'est une très bonne nouvelle. Voilà ! C'était juste en aparté, une petite info sur l'école de musique.

Donc je vous propose de passer à la délibération. [*S'il vous plaît ?*] Mme BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Oui. Pour savoir la date à laquelle interviendra l'arrêté ... concernant M. SOUPIRA... parce qu'il était [...] par la ville on doit le savoir rapidement ! Mais ce n'est pas pour ça que je voulais intervenir. La Maison COLETTE garde comme adresse la rue Dannay? Parce qu'étant souvent siège social des associations ça nécessiterait des démarches s'il fallait changer.

M. le MAIRE : Donc on a évoqué cette problématique. Donc elle est à l'étude actuellement je crois. Parce qu'en fait elle a l'adresse rue Louis Dannay sauf qu'elle n'était pas rue Louis Dannay. Donc on va regarder... Maintenant, on ne va pas bagarrer là-dessus. Je pense que les facteurs ne sont pas idiots non plus, donc ça arrivera. En tout cas, il y a une vraie...

Mme BRIDOUX : C'est juste administratif en fait !

M. le MAIRE : Oui, c'est ça, c'est ça !

Mme BRIDOUX : En fait dès que vous changez d'adresse de siège social, vous devez aussi prévenir l'INSEE pour le numéro SIRET ou SIREN.

M. le MAIRE : Je pense que l'on gardera l'adresse pour la Maison COLETTE. Aujourd'hui l'important c'est qu'il y ait une place qui soit dénommée et on va essayer de ne pas embêter nos associations qui ont autre chose à faire. Maintenant si d'un point de vue administratif il fallait le faire, qu'on y soit contraint ... En tout cas s'il ne faut pas le faire, on ne chargera pas la mule inutilement.

Cette délibération vous propose de décider de dénommer Place Maurice ALLARD, le parking qui est situé devant l'école de Musique/ Théâtre/ Espace Danse et la Maison des associations et de m'autoriser à accomplir les formalités y afférentes. Je pense que ça ne doit pas poser de souci. Cette délibération avait reçu un avis unanime de la C4 et de la commission qui travaille sur les dénominations de voiries. Des questions ? Des remarques ? Non ? Donc je vous propose de l'adopter. Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Donc adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Donc nous voilà arrivés, sans traîner à l'examen du projet d'aménagement et de développement durables et pour la tenue d'un débat.

[*Réinstallation du micro de M. le MAIRE*]

5 - Projet d'aménagement et de développement durables
Tenue du débat

M. le MAIRE : Merci Jean-Claude. C'est ça des élus polyvalents ! Les élus sur le terrain !... Voilà, mais que tout cela ne nous distraie pas de ce projet d'aménagement et de développement durables. Donc avant de passer la parole au cabinet Urbycom qui nous accompagne sur ce

travail, quelques mots d'explications... Un petit chapeau ! En rappelant que le Plan Local d'Urbanisme est le principal document d'urbanisme de planification au niveau communal. Il remplace – ce Plan Local d'Urbanisme – le POS – le Plan d'Occupation des Sols, et ce depuis la loi SRU – Solidarité Renouvellement Urbain. Elle date du 13 décembre 2000. Là juste cette date pour montrer le retard qui a été pris au niveau communal en termes de planification de son urbanisme puisque nous sommes 16 ans après cette date. Donc ce n'est pas rien et ça implique également des délais particulièrement réduits pour qu'on le note puisqu'au-delà de la loi SRU de 2000, il y a une nouvelle loi, la loi ALUR. C'est la loi pour un accès au logement et un urbanisme rénové qui elle date de mars 2014 et qui a rendu les Plans d'Occupation des Sols caduques ; ce qui implique pour la Commune la nécessité de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme avant mars 2017, sous peine d'être soumise au règlement national d'urbanisme. La Commune a engagé cette démarche de révision de son POS en PLU par une délibération en date du 24 mars 2015 et nous avons constitué un Comité consultatif qui est chargé d'assurer le suivi de l'élaboration du PLU. Il est composé de 10 élus et de 5 membres qui représentent la société civile, après avoir fait acte de candidature et après un tirage au sort. Les 10 élus représentent l'ensemble des tendances du Conseil municipal. Je vous le disais nous avons donc mandaté un cabinet, un bureau d'études, le cabinet Urbycom qui travaille avec nous pour nous aider à mener à terme la conception du document. La ville est actuellement en phase d'étude et le diagnostic a permis de mettre en évidence les dysfonctionnements présents sur le territoire. Le PADD, projet d'aménagement et de développement durables a fait l'objet d'une réunion publique et constitue une réponse aux problématiques identifiées préalablement et constitue donc le projet politique de la Commune. C'est un document important, c'est le projet politique. Il fait l'objet ce soir d'un débat en Conseil municipal et ensuite l'équipe technique travaillera sur l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation – les OAP – qui sont des zooms qui précisent les aménagements sur certains secteurs particuliers de la Commune, et ce, en cohérence avec le PADD. L'équipe technique travaillera sur l'élaboration du plan de zonage qui est un document qui s'imposera à tous et qui délimitera les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles, les zones naturelles et qui -ce plan de zonage – devra être également cohérent par rapport au PADD. Et enfin nous travaillerons sur le règlement qui lui est un document qui s'imposera à tous et qui complétera le plan de zonage et précisera les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones. Alors, en précisant que, cette phase d'étude, nous la menons en concertation avec la population. Il y a eu une réunion avec les exploitants agricoles qui a permis de cibler leurs besoins. Nous avons eu des réunions de présentation du PADD en présence du Conseil des sages, du Conseil municipal des jeunes, des Conseils de quartier et un questionnaire a été remis aux commerçants de la ville afin de connaître leurs besoins, dans un premier temps. Cette phase d'étude se réalise également en présence des personnes publiques associées, on en parlait tout à l'heure dans la délibération sur GALOO. Ce sont les chambres consulaires, la DDTM, la CAD, le SMTD, le Syndicat Mixte du SCoT, le Conseil départemental, le Conseil régional, qui suivent donc avec nous l'élaboration du PLU et qui s'assurent surtout de la bonne prise en compte des lois, règlements et intérêts supra-communaux. Juste en termes de rappel, le diagnostic du territoire : le rapport de présentation est disponible pour consultation en mairie. Et enfin, lors de l'arrêt de projet, une nouvelle réunion publique permettra d'informer la population de l'intégralité du projet et interviendra alors une phase de consultation des services, d'enquête publique et d'approbation par le Conseil municipal. J'ai compté mais j'ai dû en oublier : deux, quatre, six, huit, dix, douze, quatorze, seize ... Donc ce sont à peu près une vingtaine de réunions qui ont eu lieu depuis le mois de janvier, entre les personnes publiques associées, les Conseils de quartier, Conseil des sages, le Conseil municipal des jeunes, les réunions publiques ... Donc ce sont une vingtaine de réunions si j'ai bien compté, plus toutes les réunions internes de travail effectivement...

Donc c'est un moment important que nous allons vivre là ce soir puisque le PADD [*sonnerie de portable*]... C'est bon ? [*Veillez nous excuser ... murmures*]. Donc ce PADD, c'est une nouveauté essentielle dans la rédaction du PLU et donc c'est un document politique qui va exprimer les objectifs et les projets de la collectivité locale en matière de développement économique, social, d'urbanisme, environnementale à l'horizon de 10 à 20 ans. Il répond – ce PADD – aux principes de développement durable ce qui fait qu'il inscrit le PLU dans des objectifs plus lointains que sa propre durée puisque là aussi ... effectivement aujourd'hui on est là pour voir court, moyen et long terme. Et, avant de passer la parole je souhaiterai juste conclure ces quelques mots d'introduction par des remerciements à Jean-Paul HOURNON qui suit ce dossier et qui l'a pris à bras le corps. Donc c'est vrai que c'est très agréable pour les élus d'avoir quelqu'un qui se passionne pour ce projet de PLU et qui réalise un travail à la fois de qualité et un travail très important. Et je remercie également celle avec qui il travaille, à savoir Tiphaine, qui est parmi nous aujourd'hui. Donc, qui, pour les services, constitue le binôme avec Jean-Paul – Jean-Paul

HOURNON pour les élus et Tiphaine pour les services. Et je sais qu'il y travaille quotidiennement et que c'est un très très beau travail qui nous permet de tenir ces délais très contraints dans lesquels nous sommes puisque nous avons, je vous le disais tout à l'heure, pris énormément de retard : loi SRU – 13 décembre 2000 – et nous, on a attaqué ça en 2015. On a des délais extrêmement contraints et on aura beaucoup de mal à respecter l'échéance de mars 2017. Sans doute on aura un ou deux mois de retard. On terminera ça en mai ou en juin 2017, parce qu'il y a tellement de phases, de délais incompressibles entre les différentes phases ... En tout cas, c'est un très beau travail. Merci à eux deux et je vais passer la parole au cabinet URBYSOM que j'invite à nous rejoindre.

Et puis, pendant ce temps-là, Jean-Paul va nous faire également un petit chapeau.

M. HOURNON : Alors l'objet de l'urbanisme est un domaine très vaste, si l'on en croit le Code civil ... Pas le Code civil, le Code de l'urbanisme, l'article 110 donne une définition, dont je vais vous donner la lecture et vous allez voir que cette définition ça ressemble d'ailleurs plus à une déclaration de droits qu'à une règle de droit. L'article 110 est ainsi rédigé « *le territoire français est le patrimoine commune de la Nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, [...] d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, [...], ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. [...]* ».

C'est donc vous le voyez un domaine très très vaste qui touche à tout. C'est surtout donc l'utilisation des sols conforme aux règles qui seront établies par les documents de planification, et le PLU en est un, de document de planification. Trois grands principes à sortir dans ce cadre :

- ces règles d'urbanisme s'imposent à tous : particuliers et administration, même lorsqu'aucune autorisation n'est nécessaire. Le non-respect est sanctionné, quelques fois pénalement ;
- ces règles d'urbanisme ne règlent pas les problèmes de droit privé : quand on délivre un permis de construire, on raisonne à la parcelle. Donc cela ne tient pas compte des problèmes de droit privé ayant trait aux rues, aux passages, aux servitudes. C'est pour ça que lorsque l'on délivre un permis, il y a toujours le délai de recours du droit des tiers, justement pour vérifier ... pour corriger ces problèmes-là ;

- et troisièmement, ces règles sont indépendantes des règles de construction, sauf en matière de sécurité et d'accessibilité. Evidemment, en matière incendie et accessibilité, il y a les interventions des services d'accessibilité et de sécurité, donc sous-préfecture ou DDTM.

Alors la ville ... la ville ... Le PLU va gérer l'espace complet, et c'est surtout aussi la ville qui fait la grosse part de ces règles d'urbanisme.

Les villes sont le fruit de centaines ou de milliers d'années de construction ; construction progressive qui représente une somme d'intelligence collective à travers le temps. Ce n'est pas au profit des villes depuis des millénaires.

Alors brièvement, je vais vous rappeler les grandes périodes qui ont réglé tous ces problèmes d'urbanisme.

On va commencer, pour faire plaisir à Vincent, par l'époque romaine. A l'époque romaine on a commencé à faire des villes pour délimiter, pour faire une distinction entre les réunions d'un peuple et les petits bourgs à côté etc. Donc c'était un peu le début de la civilisation. Et à l'époque, les romains avaient un principe de créer deux grands axes. Dans ces deux grands axes, il y avait le *decumanus* et le *cardomaximus*. Le premier, c'était un axe Est-Ouest, et l'autre Nord-Sud. Quand ces deux axes se rencontraient, souvent on avait une place qui était le *forum*, lieu d'expression de la démocratie par excellence. On avait également les marchés. C'est un principe de ville que vous retrouvez partout. Il ne faut pas aller très loin. Vous faites 5 kilomètres, vous allez à Douai et vous retrouvez exactement ce principe-là. Vous avez deux grands axes majeurs qui se coupent : vous avez la Place d'Armes qui est là, vous avez le Beffroi qui était un lieu de marchés et souvent il y avait les temples. Bon là il y a des églises mais ... Donc ce principe de ville, on l'a toujours rencontré et il a été multiplié à « x » exemplaires.

On arrive à une autre époque qui va suivre, c'est le Moyen-Age. Au Moyen-Age, bon c'est les invasions barbares etc. On va aller vers un autre urbanisme, on va faire des forteresses. Qui dit forteresse, dit rassemblement de population dans un endroit beaucoup plus restreint. Donc il a fallu organiser et réfléchir la ville autrement.

On arrive au XVII^{ème} siècle. Au XVII^{ème} siècle, un premier urbaniste – on peut le qualifier ainsi – ça a été Vauban qui a dit on va fortifier les villes. Au Moyen-Age on construisait la fortification

et la ville à l'intérieur, là les villes sont faites et on va les fortifier. Mais, du fait que l'on va fortifier des villes, évidemment on va créer un autre problème. On va recréer la structure interne de la ville. Une ville qui est fortifiée ne peut plus fonctionner comme une ville ouverte. On est obligé de revoir les problèmes de rues etc. C'est une modernisation un peu des rues. Arrivera Louis XIV qui lui va avoir une autre idée, va partir sur un autre principe. Il va dire, il faut embellir ces villes et on va trouver les places royales et les espaces boisés. Donc c'est ce que l'on continue de retrouver maintenant. Maintenant on a des places, on a des parcs. A Douai, il y a le parc Bertin etc... On a aménagé ces espaces.

On avance un peu. On arrive à l'époque industrielle. L'époque industrielle va rencontrer un phénomène qui est l'immigration rurale. Les gens quittent la terre... la campagne pour venir en ville. Pourquoi ? Parce qu'en ville on a les fabriques, les usines etc... Donc il y a l'emploi. Il y a aussi les modes de communication qui vont arriver. Il y a le chemin de fer, il y aura la voiture qui va suivre. Mais évidemment ça crée aussi d'autres phénomènes, c'est-à-dire que l'on assiste à des grandes concentrations de population dans un même endroit et ça pose à la fois des problèmes d'hygiène... Il faut se mettre... A cette époque-là il n'y a pas ce que l'on connaît nous actuellement. Il n'y a pas les réseaux d'assainissement, il n'y a rien. Et il y a aussi un autre phénomène qui va être résolu en même temps que le problème de l'hygiène et cette solution c'est le Baron Haussmann, qui va trouver une solution – qui est le premier grand urbaniste aussi – qui va créer des grandes voiries. Donc, il va ouvrir des grandes voies à Paris, on a les boulevards haussmanniens, les maisons haussmanniennes. Et cela avait deux buts. Ils ont ouvert pour quoi ? D'abord pour créer effectivement les réseaux d'assainissement, pour amener les « tout-à-l'égout » et pour permettre aux gens de vivre dans des conditions meilleures et limiter surtout les épidémies. Et cela va résoudre un autre problème aussi. La concentration de populations qui travaillaient dans les usines et les fabriques où ça avait aussi tendance quelque fois à se rebeller ; il fallait l'intervention des forces de police et, comme les rues étaient étroites, - il faut dire qu'à l'époque la police était à cheval – donc c'était beaucoup plus facile pour la police d'intervenir sur les grands boulevards, ça allait beaucoup plus vite et ça a permis de régler ce problème-là. C'est à ce moment-là que l'on a trouvé les plans d'alignement et d'assainissement. Je vous rappelle que les plans d'alignement c'est le premier échelon des mesures d'expropriation.

Arrive Napoléon, qui lui va créer le cadastre, qui est un élément important parce qu'on va permettre au moins d'identifier les immeubles, de savoir où ils sont et aussi de pouvoir les taxer fiscalement.

On arrive au XX^{ème} siècle. Au XX^{ème} siècle, on va avoir trois grandes périodes : deux périodes de reconstruction suite aux deux guerres mondiales et une période de prescriptions administratives. La première guerre mondiale, il va y avoir deux lois fondamentales : une loi en 1919 et une loi en 1924. Ce sont les lois que l'on appelle « Cornudet ». Elles vont régenter les lotissements. Donc les terrains devront être bien délimités, viabilisés, métrés et on va aussi avoir les plans d'aménagement. Il faut dire qu'à cette époque-là il n'y a encore rien du tout. Plus tard... On verra tout à l'heure, quand on va parler de certains secteurs de Sin-le-Noble, vous allez voir que dans certains secteurs de Sin-le-Noble, on a des immeubles classés dans des zones non constructibles. Parce que ces immeubles à cette époque-là, quand ils ont été construits, il n'y avait pas de règles d'urbanisme. Ils sont construits mais maintenant ils sont dans des zones non constructibles et quand ils veulent des agrandissements, cela pose quelques difficultés. Ces plans d'aménagement n'ont été applicables que dans les villes de plus de 10 000 habitants et dans le Département de la Seine. Donc nous sommes en 1924. En 1924, Sin-le-Noble n'était pas concerné mais par contre il l'est en 1925 puisqu'à cette époque-là on a passé le cap des 10 000 habitants.

Entre les deux guerres mondiales, il y a aussi un événement qui est intervenu, c'est la Charte d'Athènes, qui date de 1933. La Charte d'Athènes, c'était une réunion d'architectes et d'urbanistes, dont un rédacteur assez célèbre qui était Le Corbusier. Le Corbusier est plus connu pour ses talents d'architecte mais c'est aussi un urbaniste. Il est parti sur un principe de ville fonctionnelle, basée sur quatre fonctions qui étaient : la vie, le travail, se cultiver – alors se cultiver pour lui s'était à la fois le corps et l'esprit -, et circuler aussi. Mais la circulation pour Le Corbusier, ce n'était pas le transport en commun, c'était la voiture. Le transport en commun, ce n'est pas dans ses orientations. Il était parti d'un principe, d'une théorie : là où il y a de l'ordre naît le bien-être. C'était son principe. Le Corbusier... Si vous avez l'occasion de voir des vues des villes qu'avait prévu Le Corbusier, c'est quelque chose d'horrible. C'est des grands immeubles, c'est des machines habitées comme il les appelait lui-même. Ce sont des grands immeubles, qui pouvaient être reliés par des voitures, par des grands axes etc... Mais malgré tout, cela n'a pas été mis en application. Cependant, son principe a été mis en application. Parce que son principe, son concept, c'était la séparation des fonctions. La séparation des fonctions,

on l'a utilisée, on l'a vue apparaître après le deuxième conflit mondial puisqu'on a trouvé des quartiers qui étaient destinés uniquement aux logements sociaux, des quartiers destinés à l'activité économique, aux industries etc... Ça c'est un concept de Le Corbusier. En 1933, ça n'a pas pris, mais l'idée, le grain étaient semés et ça a germé, ça a été appliqué après la deuxième guerre.

Deuxième guerre mondiale, on arrive aussi à d'autres... une nouveauté qui est apparue sous le Régime de Vichy en 1943, c'était l'apparition du permis de construire, qui a été rendu obligatoire et également, les plans des villes deviennent des plans d'aménagement.

Deux grands principes ont été dégagés aussi et que l'on utilise aussi fréquemment maintenant, c'est l'utilité publique qui est attachée au plan et le deuxième principe c'est la non indemnisation dans les servitudes d'urbanisme qui sont attachées à ces plans. Je vous en ai parlé : zones constructibles/ zones non constructibles. On ne peut pas demander, si un immeuble passe d'une zone constructible à une zone non constructible, à être indemnisé. L'inverse, c'est pareil.

On arrive dans la période plus administrative. Nous sommes en 1958/1959, c'est le baby-boom. C'est là que l'on va voir apparaître... Il fut accueillir les populations étrangères, il y a eu des destructions, il y a eu les rapatriés. Donc il y a besoin de beaucoup de logements. On va créer ce qu'on appelait les ZUP -zones d'urbanisation prioritaire -. Alors les ZUP ..., nous on en a une, c'est Les Epis. En tout, en France, il y a eu 197 ZUP. Ça représentait 2,2 millions de logements. La ZUP était faite pour fonctionner comme une ville. Il n'y en a qu'une seule en France qui a fonctionné comme une ville, c'est la ville des Ullys, dans l'Essonne, et encore. Ce n'est pas une ville mais elle fonctionne comme une ville. Le reste des ZUP n'a pas fonctionné comme des villes. Nous on le voit ici, le secteur des Epis ça n'a pas été une ville. C'est toujours rattaché à la Commune, ça n'a jamais été autonome. On a également trouvé les plans directeurs et les PDU. Ça c'est devenu obligatoire, mais uniquement dans les villes de plus de 10 000 habitants.

On avance dans le temps, on arrive en 1967, c'est la loi « LOF », loi d'orientation foncière. Ça, ça a été vraiment le jalon de l'urbanisme. Pour la première fois, on est parti sur un principe de cohérence d'aménagement du territoire. C'est là que l'on a créé les SDAU, schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Les SDAU étaient faits à l'échelon intercommunal de groupement de communes et ça traitait surtout des grandes infrastructures, des grands projets, des protections des zones agricoles, des zones naturelles. Ces SDAU sont devenus les SCoT actuellement. A l'échelon communal, on va trouver les Plans d'Occupation des Sols, les POS, qui deviennent des PLU - ce que l'on est en train de régler maintenant-, mais qui à l'époque n'étaient applicables que pour les communes de plus de 10 000 habitants.

On avance en 1975, on a un nouvel outil qui est donné aux communes, c'est le droit de préemption. Ça a été les ZIF - zones d'intervention foncière - et maintenant les ZIF sont remplacées par le droit de préemption urbain.

On arrive à la loi dont on a parlé tout à l'heure, la loi SRU de 2000. Cette fameuse loi SRU qui remplace le POS par le PLU. On était en 2000 et là on est en 2016... Il a fallu attendre une autre loi après, que l'on va voir, pour passer au PLU. Interviendra en 2003 une loi qui est la loi urbanisme et habitat mais elle va concerner uniquement les volets de sécurité surtout pour les ensembles immobiliers. Une autre loi importante en 2004 : c'était la loi sur la décentralisation. Ça a été l'acte II. C'est Jean-Pierre RAFFARIN qui avait fait cette loi et la première loi, c'était, je crois, Gaston DEFFERRE. Cette loi est très importante pour les collectivités parce qu'elle transfère aux communes l'application du POS et des permis de construire, toujours pour les communes de plus de 10 000 habitants. Donc c'est nous qui gérons le POS et c'est nous qui gérons les permis de construire, avant c'était l'Etat, c'était la DDTM. La loi ALUR arrive en 2014 et c'est loi ALUR qui met fin aux POS à partir du 26 mars 2017. Il fallait que l'on délibère avant le 31 décembre 2015, ce que l'on a fait.

Ce Plan Local d'Urbanisme que l'on est en train de mettre en application, je vous l'ai déjà expliqué, cela fait partie d'un millefeuille : vous avez toute une série de documents supra communaux qui sont au-dessus de nous - on a les PPRT (plan de protection des risques technologiques), les PPRN (~ des risques naturels), on a le Grenelle II de l'environnement, on a les trames vertes, les trames bleues, le PLH, le PDU, la ZNIEFF, le SDAGE, le SAGE -... Vous pouvez le constater, effectivement, ça fait beaucoup de normes à respecter.

Donc l'urbanisme, on le voit bien, c'est devenu l'affaire de tous. La concertation avec les citoyens a été aussi renforcée partant d'un principe qu'il est vrai qu'il est plus facile de convaincre que de contraindre.

Et nous, en ce qui concerne notre PLU, nous en sommes au PADD qui effectivement est la clef de voûte du PLU, qui définit les orientations générales du projet d'urbanisme. C'est cela qui diffère un peu du POS. Dans le POS, c'était plus une partie réglementaire. On avait un règlement,

un zonage et des annexes. Ici, en plus, on a ce projet politique qui est porté pour la ville, pour les 15 à 20 ans qui vont venir.

Voilà, donc je vais passer la parole à Simon LEROUX qui va vous présenter ce PADD.

M. le MAIRE : Juste une remarque. Vous avez tous le projet d'aménagement et de développement durables dans vos pochettes, de 30 pages, dont je ne doute pas que vous l'ayez tous lu, décortiqué. Simon LEROUX du cabinet URBYCOM va nous faire une synthèse. Je ne sais pas comment il va faire parce que moi, en lisant, j'ai mis du « stabilo » sur ce qui me semblait important et je me suis dit, en fait, je n'ai que des feuilles vertes ! Tout est important ! Maintenant c'est son métier, donc il va nous faire ça. Mais peut-être juste avant, moi j'ai depuis tout à l'heure sous les yeux la vue aérienne de Sin-le-Noble et je trouve que c'est très intéressant parce que l'on y voit bien dedans tout ce qui est décrit au niveau du PADD et notamment lorsque l'on parle des coupures urbaines par la RD 645, la coupure urbaine par la RD 500, par la voie ferrée, quand on voit la partie Nord qui est encore plus de plaines agricoles. Après la zone Sud, c'est plus l'éco-quartier et l'Eco-Park. Donc c'est en cours d'urbanisation. Mais je trouve que cette photo vue aérienne me semble intéressante parce qu'elle illustre parfaitement... – Je ne sais pas si vous voyez, non ? Il faudrait peut-être éteindre... On ne peut pas éteindre un peu ? Peut-être que l'on verrait un peu mieux... - Je ne sais pas si un peu avec la souris on peut se promener... Là vous avez au Sud Les Epis, donc là on voit bien les ruptures urbaines, les coupures urbaines qui sont provoquées par la RD645 qui relie Douai/ Dechy, enfin Douai/ Aniche. On voit bien la voie ferrée qui coupe également et on voit la RD 500 qui longe toute notre façade Est et on voit toute la partie Nord du territoire qui est constituée de plaines agricoles dont on verra tout à l'heure que ce sont des zones intéressantes en termes de zones humides, de diversité écologique. Je trouve qu'il n'y a pas mieux pour illustrer un PADD que cette vue aérienne. Et donc on passe la parole à Simon.

CABINET URBYCOM (M. Simon LEROUX) : Merci beaucoup. Bonsoir à tous.

Aujourd'hui on va vous présenter le PADD. C'est un débat, donc si vous avez des questions, n'hésitez pas à la fin à les poser.

En première partie, on va parler de la synthèse [*inaudible*] du diagnostic territorial et puis les enjeux qui découlent du rapport de présentation. La synthèse, on vous l'a vraiment scindée : ce ne sera que deux diapositives. Si vraiment vous souhaitez avoir plus de renseignements, je vous conseille d'aller voir le rapport de présentation qui est consultable en mairie et puis il y a également un registre si vous voulez marquer des annotations.

Tout d'abord, l'analyse démographique,... l'analyse démographique de votre Commune. On a représenté un histogramme allant de 1968 à 2012, sur l'évolution communale. On constate qu'entre 1968 et 1975, on a une forte croissance de 16,2% et de 1975 à 1990, on est en décroissance, une décroissance cumulée d'environ 12% et depuis 1990 jusqu'en 1999 on a eu une reprise de la croissance, une petite croissance faible de 3%. Mais par contre, on constate, depuis 1999 que la Commune connaît une décroissance de sa population. Entre 1999 et 2012, on est sur une croissance cumulée de - 6,5%. L'objectif, l'enjeu, ce sera de contrer cette décroissance par le fait de retrouver une croissance modérée et progressive de la population sur le territoire de Sin-le-Noble.

La deuxième diapositive, c'est l'analyse démographique toujours, mais sur la structure de la population. C'est un tableau qui récapitule les tranches d'âge de la population en 2007 et les tranches d'âge de la population en 2012. On vous parle des tranches d'âges de 0-14 ans, 15-29 ans, 30-44 ans, 45-59 ans, 60-74 ans et 75 ans ou plus. Ce que l'on constate sur l'histo-graphique dessous – ce sont des pourcentages qui sont repris- c'est que les tranches d'âges 0 -14 ans, 15-29 ans et 30-44 ans sont en décroissance. Donc il y a de moins en moins de jeunes sur le territoire. *A contrario*, on constate que les 45-59 ans, 60-74 ans et 75 ans ou plus, eux sont en augmentation significative, significatif d'une population vieillissante. Et donc justement, il va falloir trouver un moyen et une méthode pour contrer justement ce phénomène de vieillissement de la population, pour attirer les jeunes ménages, par des logements adaptés de type T2, T3, T4 pour qu'il y ait un parcours résidentiel sur votre territoire. C'est un enjeu du PLU.

Donc on a synthétisé les enjeux sous forme de tirets pour gagner un peu de temps.

En termes d'enjeux démographique, il faudra :

- favoriser l'attractivité du territoire communal par une offre en logements adaptée à la nouvelle configuration des ménages et aux évolutions de la population ;
- prévoir un objectif démographique en lien avec la capacité des équipements ;

- prévoir l'arrivée future de la population de la ZAC du Raquet.

Ça, ce sont les enjeux démographiques très importants que l'on va devoir prendre en compte dans le PADD que l'on verra par la suite.

En termes d'enjeux d'organisation urbaine, il faudra :

- assurer une densité suffisante des futurs projets d'aménagement pour qu'ils s'insèrent au mieux dans la trame urbaine ;
- estimer le besoin en logement à construire pour répondre à l'objectif démographique que l'on verra justement par la suite ;
- atténuer la coupure urbaine pour recréer des connexions entre le Sud et le Nord de la ville. Aujourd'hui on constate que l'on a le centre commercial des Epis qui est sur la partie Sud et qui est déconnecté de toute forme d'urbanisation ;
- et il faudra également favoriser la mixité fonctionnelle de l'espace.

En termes d'enjeux économiques, il faudra :

- anticiper l'accueil de nouvelles activités tout en assurant la pérennité des activités existantes ;
- prévoir l'arrivée d'activités tertiaires sur la partie Sud du territoire, l'Eco-Park qui ne va créer que de l'activité tertiaire et de la restauration ;
- maintenir l'équilibre entre commerces de proximité et les grandes surfaces en assurant une complémentarité dans l'offre commerciale ;
- maintenir le peu d'activités agricoles qu'il reste sur le territoire en leur permettant de se diversifier et de se développer. Donc là, on est plus sur la partie Nord de votre territoire.

En termes d'enjeux environnementaux, il faudra assurer la préservation des espaces de nature tout en renforçant/ complétant les linéaires écologiques repris dans les documents supérieurs. Comme le disait M. HOURNON juste avant, le SRCE, le schéma régional de cohérence écologique, la trame verte et bleue, les ZNIEFF de type I, les ZNIEFF de type II... Tous ces documents-là il faut qu'on en tienne compte dans notre PLU.

Les enjeux en termes de transports et de déplacements, il faudra :

- valoriser et requalifier les liaisons douces entre le centre-ville et les différents quartiers ;
- atténuer les coupures urbaines générées par les RD 645, RD 500 et la voie ferrée ;
- intensifier le développement urbain aux abords du réseau de transports en commun.

Les enjeux en termes de risques et nuisances, il faudra prendre en compte les risques dans les futures zones d'urbanisation : risque de cavités souterraines, de sites potentiellement pollués, des entreprises classées ICPE (installations classées protection pour l'environnement).

Qu'est-ce que le PADD ? Le PADD, c'est le projet d'aménagement et de développement durables qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports, les déplacements, le développement des communications numériques, l'énergie, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs retenus pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la Commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Avant d'élaborer le PADD, on a, avec le bureau d'études et puis avec les réunions de travail, élaboré un diagnostic foncier. Donc on a repéré tous les terrains nus dans votre territoire/ sur votre territoire. Les terrains nus, ce sont les dents creuses : les terrains entre deux habitations ou les friches urbaines. Ces terrains, on a pu aboutir à un calcul, soumis à la DDTM et à la CAD (Communauté d'Agglomération du Douaisis). On arrive à trois projets de développement sur votre Commune.

Un projet à court terme, sur les horizons 2012-2020. Pourquoi 2012 ? Parce tout simplement ce sont les dernières données INSEE officielles. Peut-être que par la suite on pourra actualiser avec des données un peu plus récentes. En attendant le projet c'est basé sur les données 2012. Donc sur la période 2012-2020, on souhaite une croissance de 7,3%. Pourquoi 7,3% de croissance ? La ZAC du Raquet, actuellement, il se construit environ 80 logements par an, 80 logements par an fois 8 ans (la période 2012-2020), il faut construire 640 logements. Sin-le-Noble, entre 2012 et aujourd'hui, on en est déjà à 190 constructions réalisées. Et, sur le diagnostic foncier – les dents creuses- on a repéré 121 potentialités à court terme, c'est-à-dire des potentialités de

développement urbain sur votre territoire, qui, d'après les contraintes que l'on pourrait avoir sur ces potentialités-là pourraient être des potentialités qui pourraient s'ouvrir à l'urbanisation prochainement. On a considéré qu'il y en avait 121. Cela fait un besoin de 951 logements à construire d'ici 2020 pour respecter une croissance de 7,3%. En soi, le SCoT nous demande d'avoir une croissance d'environ 10% sur le pôle du Douaisis, mais depuis 1999, comme on l'a présenté auparavant, on est sur une décroissance sur Sin-le-Noble de -6,5 %. Donc cumulé avec 7,3%, en 2020, on sera à une croissance de 0,8%. On est loin des 10% souhaités sur le pôle du Douaisis.

A moyen terme, donc une fois que l'on est arrivé en 2020 – cela reste des chiffres qui peuvent être théoriques – mais entre 2020 et 2025, on souhaite une croissance de 2,1%. Toujours 80 logements en moyenne sur le Raquet, fois 5 années soit 400 logements à construire sur le Raquet. Sin-le-Noble, on a repéré 94 potentialités à moyen termes. Cela veut dire que l'on a des contraintes, un peu plus, sur ces potentialités-là, où on sait que l'urbanisation ne sera pas d'avancement rapide mais d'avancement moyen terme. Ça représente 484 logements sur la deuxième phase.

Et la troisième phase, 2025-2030, c'est une croissance encore plus faible de 1,1%. Donc le Raquet, toujours 80 logements par an, fois 5 années, c'est toujours égal à 400 logements et Sin-le-Noble, 119 potentialités à long terme. Ce sont des potentialités qui aujourd'hui sont difficilement urbanisables. Ça représente 519 logements.

Vous vous posez peut-être la question de savoir pourquoi on a des croissances de 7,3%, 2,1% et 1,1%, en sachant qu'entre 2020-2025 et 2025-2030, il n'y a qu'une petite différence d'environ 25 logements. C'est tout simplement que votre taille des ménages, donc le nombre de personnes dans une résidence principale, diminue au fur et à mesure. En 2030, la taille des ménages sur Sin-le-Noble est estimée à 2,22 personnes par résidence principale. Aujourd'hui, sur Sin-le-Noble, on est à 2,36 personnes. La moyenne française est de 2,30 et en 2030, la moyenne française est estimée à 2,04 personnes par ménage.

Donc le calcul, vu qu'on l'a fait plusieurs fois – 3 étapes : court terme, moyen terme, long terme – à chaque fois la taille des ménages diminuait sur ce calcul. C'est pour cela que l'on se retrouve avec une croissance de 2,1% entre 2020 et 2025, car la taille des ménages sera autour de 2,30, par contre entre 2025 et 2030, la taille des ménages sera autour de 2,22. Donc comme il y aura moins de personnes dans la résidence principale, il faudra construire plus. Ce desserrement des ménages est lié au phénomène de desserrement lié aux divorces. Les gens vivent de plus en plus vieux donc ils vivent de plus en plus seuls et on se retrouve avec des familles... lors d'un divorce on est obligé d'aller dans deux maisons différentes, on ne cohabite plus. Voilà. Donc c'est pour cela que l'on arrive sur ces taux de croissance.

Le projet d'aménagement et d'urbanisme et d'habitat :

La Commune souhaite assurer une croissance démographique progressive et prendre en compte le projet de ZAC du Raquet. On a trois phases de développement :

- une phase à court terme, 2012-2020, avec une croissance de 7,3% soit environ 17 000 habitants à l'horizon 2020 ;

- une phase à moyen terme, 2020-2025, avec une croissance de 2,1% soit 17 400 habitants ;

- une phase à long terme, 2025-2030, avec une croissance faible de 1,1% soit 17 550 habitants.

Si on regarde, si tout se passe bien, si en 2030 on a 17 500 habitants, vous êtes toujours aux années 1975-1989. Mais en soi on aura une croissance qui sera autour de 10,5%. Mais cumulée à votre décroissance entre 1989 et 2012, on sera à une croissance d'environ 4,3%-4,5% pour le pôle du Douaisis.

La Commune souhaite également réinvestir les espaces urbains existants et renforcer la centralité communale : urbaniser les terrains libres dans le tissu urbain pour éviter une surconsommation des terrains agricoles, réinvestir également les friches.

Il faut également créer une mixité sociale et urbaine, en respectant les zones utiles du SCoT et du PLH pour parvenir à un équilibre social de l'habitat en favorisant la diversification du parc de logements et parvenir à bonne intégration des nouvelles constructions de façon à ce que tout soit bien géré à l'intérieur de la trame urbaine.

Il faudra également améliorer l'organisation urbaine : prendre en compte la coupure urbaine générée par la voie ferrée et la RD 645 et reconnecter le Nord et le Sud du territoire, prévoir des projets de création de desserte pour justement désenclaver cet afflux de population qui sera dans la ZAC du Raquet, assurer une mixité fonctionnelle du tissu urbain, répartir de façon

équilibrée les futures zones d'habitat ou d'activités économiques sur l'ensemble du territoire urbain et favoriser une complémentarité d'usages entre ces quartiers.

Il faudra également tenir compte des projets d'équipements. Des projets structurants sont prévus sur l'ensemble du territoire ainsi que sur la ZAC du Raquet. Ces projets devront être complétés et renforcer l'offre existant sur le territoire.

Il faudra également améliorer la couverture numérique du territoire : améliorer la couverture numérique sur la ZAC du Raquet et sur les zones d'activités existantes. Actuellement on sait qu'il y a un nœud de raccordement ADSL qui a été construit sur la ZAC du Raquet, ce qui permet à la ZAC du Raquet d'être desservie en ADSL haut débit et la fibre optique, prévue par la CAD devrait arriver aux horizons 2018, sur l'ensemble du territoire.

Il faudra intégrer également les risques et les nuisances à la logique d'aménagement : prendre en compte les risques dans le choix des zones de développement et assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire.

Une fois ces enjeux décrits dans le PADD, on les décline sous forme de cartographies.

La première cartographie, -alors je ne sais pas si vous la voyez bien-, c'est la cartographie en termes de politique d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat. Donc en triangle violet, en plein centre de la Commune, c'est reconnecter les quartiers/ équipements ZAC du Raquet et centre-ville. En rond orange, renforcer la centralité communale. Les voies SNCF en marron : reconnecter les territoires en tenant compte de la rupture physique générée par la voie ferrée. En rouge la RD 645 qui traverse d'Est en Ouest, c'est requalifier la RD 645 entre Douai et Sin-le-Noble. En vert c'est le projet d'aménagement d'un Eco-Park. En périmètre orange, c'est le projet de développement de la ZAC du Raquet. Ici au niveau du centre aquatique, on a un projet de développement de pôle d'équipement. On a également en quadrillé l'urbanisation du Raquet en cours ou déjà réalisée, et en orange l'urbanisation future du Raquet. On a également les principaux projets de renouvellement urbain – les fameuses dents creuses- en ronds rouges sur le territoire. Il y en a beaucoup, une vingtaine, de projets de renouvellement urbain. On a deux projets de développement économique entre la RD 53 et la RD 500, et ici également au niveau de la RD 500, là où il y a le petit curseur rouge. Et on a une coupure d'urbanisation qui est générée par la RD 500 où, en-dessous de cette coupure d'urbanisation, on est tout urbanisé et sur la partie au Nord, on est sur de la plaine agricole.

Donc la suite, en termes de politique en matière de transports et de déplacements :

Il faudra limiter l'impact de l'automobile en développant les modes de transports alternatifs, limiter l'impact de l'automobile sur la ville, les pollutions, les nuisances sonores et visuelles, et l'insécurité pour les piétons et les cyclistes, favoriser également l'utilisation des modes de transports alternatifs (le bus, le train, le vélo et la marche à pied) et encourager le covoiturage. Il faudra également conforter la place des piétons et cyclistes en centre-ville, c'est-à-dire limiter la place de la voiture pour augmenter celle dédiée aux piétons et cyclistes et faire en sorte que le rapport hiérarchique entre voiture et modes doux s'inverse.

Il faudra également impulser l'usage de l'intermodalité, donc prévoir un projet de revitalisation du pôle de la gare de Sin-le-Noble et favoriser la fréquentation de ce pôle. Je sais que c'est un projet qui est en cours, que l'on y réfléchit. Il faudra compléter et valoriser le maillage piéton et cyclable : le réseau de liaisons douces devra être complété et valorisé afin de liaisonner les quartiers. Permettre également une intégration qualitative et sécurisée des axes routiers et ferrés : valoriser les abords des axes routiers et de la voie ferrée et soigner leur intégration urbaine.

Il faudra veiller également à soigner les entrées de ville : apporter un soin particulier aux entrées de ville, prévoir un traitement paysager ou des aménagements piétons/ cyclistes et ne pas dénaturer l'image de la Commune. Actuellement le SCoT est en train de travailler sur la RD 645 justement pour essayer de trouver une bonne intégration paysagère. Permettre également des places de stationnement suffisantes et stratégiquement situées : prévoir des stationnements suffisants mais pas en surnombre et éviter le stationnement gênant en centre-ville et renforcer l'offre de stationnement aux abords des points de desserte en transport en commun (gare SNCF, arrêts de bus).

La deuxième carte, sur la carte transports : on va retrouver la gare de Douai –curseur rouge- et la gare de Sin-le-Noble. En flèches jaunes, entre les gares de Douai, Waziers et Sin-le-Noble et

vers le centre-ville de Sin-le-Noble, la ZAC du Raquet et l'Eco-Park : valoriser les connexions douces entre les gares, le centre-ville et la ZAC du Raquet et l'Eco-Park. Les flèches vertes qui convergent vers le centre : c'est valoriser et mailler un réseau de voies douces structurantes entre les quartiers. La RD 500, en rouge, c'est requalifier la rocade Est d'un point de vue sécuritaire. Les entrées de ville en petites vagues mauves : c'est sécuriser et valoriser les entrées de ville principales. Les voies SNCF : conserver des perméabilités de déplacements au droit de la voie ferrée. Les bonshommes bleus sur la partie Nord du territoire : conserver et valoriser les chemins de randonnées tels que le Galibot et le chemin de la boucle du Vivier et au niveau de la gare de Sin-le-Noble : réorganiser le stationnement au travers de la requalification de la gare de Sin-le-Noble. On a également en bleu l'axe principal de transport en commun, le bus. Le bus dessert beaucoup de routes sur Sin-le-Noble mais l'axe principal c'est l'axe de la RD 645. Il faudra favoriser un développement plus dense peut-être à proximité de ce secteur.

En termes de politique en matière d'attractivité économique :

La Commune pourra conforter les zones d'activité existantes sur le territoire. L'activité économique repose sur trois pôles : le centre commercial des Epis, sur la partie Sud, le commerce de proximité qui fonctionne très bien sur le territoire et, l'Eco-Park, en cours d'aménagement.

Il faudra maintenir également le dynamisme commercial du centre-ville : pérenniser les commerces de centre-ville en complémentarité avec les zones commerciales, optimiser le foncier et articuler les zones d'activité existantes – mobiliser de façon optimale le foncier libre – et densifier les futures zones économiques.

Il faudra également veiller à préserver l'activité agricole : préserver et pérenniser les activités agricoles, permettre la diversification des activités existantes et le changement de destination de certaines activités.

Il faudra valoriser les activités existantes liées aux loisirs : prévoir une bonne desserte afin de valoriser les activités de loisirs en créant des routes, sentiers, aménagements cyclables.

La cartographie qui découle de cette politique en matière de développement économique : on va retrouver une cartographie avec ici en violet, peu présent sur le territoire, le pôle commercial à conforter ; en rouge, le pôle industriel à conforter sur votre territoire ; en cercle mauve, la centralité économique à conforter ; en vert, le projet d'Eco-Park ; en rose, sous l'Eco-Park et entre les RD 643 et 500, les principaux projets de développement économique ; sur la RD 645, en violet, renforcer l'offre économique le long de la RD 645 – ça passe aussi par la création de parkings justement, de stationnements - ; en vert, ce sont le centre aquatique, les gîtes, le Vivier, le centre équestre et le golf : valoriser les activités liées aux loisirs et au tourisme sur le territoire ; en jaune on va retrouver le parc horticole de la ZAC du Raquet et toute la plaine agricole sur la partie Nord : préserver les secteurs à enjeux agricoles et on va retrouver également, toujours, permettre la découverte du territoire en conservant les chemins de randonnées : le PDIPR et la boucle du Vivier.

Ensuite, la dernière cartographie, c'est la préservation et la valorisation du paysage, du patrimoine [*inaudible*]. Ah non, ce n'est pas la dernière, excusez-moi ! Il faudra conserver le patrimoine communal et le patrimoine remarquable, conserver les marques d'identité de la ville, prendre en compte les cités minières – on a la Cité du Bivouac, la Cité du Niveau, la Sucrierie et la Cité du Puits du Midi-, protéger les éléments de patrimoine afin d'assurer leur préservation.

Il faudra également préserver les espaces verts sur votre territoire : préserver les espaces verts pour maintenir la qualité de vie des habitants ; créer des liaisons douces pour desservir ces espaces verts ; préserver les linéaires végétaux : maintenir les linéaires végétaux afin de réduire les nuisances sonores, visuelles et conserver les linéaires d'arbres le long de la Rocade Est, pour permettre une bonne intégration de celle-ci.

Il faudra également maintenir les perspectives visuelles sur les paysages ruraux : maintenir un équilibre entre espace rural et espace urbanisé et maintenir également et protéger le Nord de la Commune et des plaines agricoles.

Il faudra soigner l'intégration paysagère des futurs projets d'aménagement : apporter un soin particulier aux franges paysagères des futures zones urbanisées et atténuer l'impact visuel et environnemental des projets.

En termes de cartographie : on va retrouver en rose les cités minières – la Cité du Puits du Midi, la Cité de la Sucrierie et du Bivouac- ; sur la partie Nord, en quadrillé orange, c'est préserver la zone tampon du patrimoine de l'UNESCO ; en jaune, toujours les plaines, préserver les zones à

enjeux agricoles avec le parc horticole et la ZAC du Raquet ; en points mauves, c'est protéger et valoriser le patrimoine bâti présent sur le territoire - il faut savoir que le patrimoine bâti, la Commune, M. HOURNON et [*inaudible*] sont en train de réaliser un diagnostic justement du patrimoine bâti de votre Commune pour prendre d'autres éléments en compte sur la carte ; il faudra également valoriser les entrées principales en vagues violettes ; en rond orange, préserver le centre-ville et son patrimoine ; les flèches qui convergent vers la plaine agricole en jaune et vert : c'est maintenir l'accès au paysage agricole ; on ne le voit pas forcément sur la carte, peut-être sur vos documents, mais on a à prendre en compte les linéaires végétalisés -linéaires végétalisés qui ont une importance sur la Commune et que l'on souhaite préserver- ils feront office de coupe-vent, nuisances sonores, visuelles, ils permettent de cacher ... On souhaite également prendre en compte les espaces boisés sur la partie Nord de votre territoire ; on en retrouve un petit peu sur la partie de la ZAC du Raquet mais surtout au niveau du cours d'eau du Bouchard. On a également les coupures paysagères générées par la RD 645 à prendre en compte, la voie ferrée et le RD - la Rocade Est- et l'A21 qui traverse la partie Nord du territoire. Et on retrouve toujours la coupure d'urbanisation entre le centre-ville et la plaine agricole sur la partie Nord.

Et la dernière politique, c'est la politique en matière de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des linéaires d'intérêt écologique :

La Commune souhaite préserver les milieux sensibles : les préserver de toute forme d'urbanisation. On va retrouver les ZNIEFF : zones d'intérêts écologique, faunistique et floristique. On va y retrouver les marais.

Il faudra également valoriser les milieux sensibles dans un cadre récréatif et ludique : permettre aux habitants et aux touristes d'en profiter tout en conservant leur valeur écologique.

Préserver les zones humides présentes sur votre territoire : vous avez beaucoup de zones humides sur la partie Nord du territoire.

Il faudra également préserver et compléter les corridors écologiques : préserver les corridors de zones humides et de prairies/ bocages qui ont été repérés par le SRCE - le schéma régional de cohérence écologique-.

Compléter ou créer de toutes pièces un nouveau linéaire biologique.

Il faudra veiller à encourager une gestion durable de la ville : encourager la construction de logements ou d'équipements économes ou respectueux de l'environnement.

En termes de cartographie, on va retrouver en bleu, les zones à dominante humide du SDAGE. A l'intérieur des zones à dominante humide du SDAGE, on a également des zones du SAGE, qui ont été déclinées. Des zones humides en bleu qu'il faudra préserver et maintenir. On va retrouver le Vivier en vert avec les marais - Berg-op-Zoom- et le dernier, -j'ai perdu son nom-, le bassin Sticker également. On va également développer - en jaune- l'espace naturel sur la ZAC du Raquet. La ZAC du Raquet prévoit justement des espaces naturels. On va retrouver un parc horticole, un parc plus ou moins végétalisé également. Il faudra tenir compte des ZNIEFF de type I : on va retrouver une ZNIEFF au niveau du Bouchard et également une ZNIEFF sur la partie Nord au niveau du marais Berg-op-Zoom. En trait bleu, qui traverse du Nord vers de Sud et en trait vert, qui traverse entre Lallaing et Dechy, ce sont les corridors de zones humides du Schéma Régional de Cohérence Ecologique et les corridors de prairies et ou bocages du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Il faudra également prendre en compte le périmètre de captage d'eau potable : on va avoir un périmètre immédiat - le petit point bleu sur la ZAC du Raquet-, un périmètre de protection rapprochée-en bleu ciel- et un périmètre de protection éloignée -en rose-. Il faudra prendre également en compte les cours d'eau et les plans d'eau sur le territoire.

Je vous remercie de votre attention.

M. le MAIRE : Voilà. Donc merci Simon pour cette présentation synthétique de ce PADD. Tout à l'heure je disais que c'était un document stratégique, d'orientation politique qui devait permettre d'avoir une stratégie, une vision sur les 10 à 20 prochaines années, de la Commune. Donc vous voyez que manifestement le travail mené et le document répondent à cette ambition d'une vision politique puisque là, on est ... et en plus je pense que l'on a la chance d'avoir un territoire à la fois complexe mais également [*inaudible*] : on a des zones humides, on a de l'habitat, de l'habitat divers, on a de la plaine agricole, on a des zones en cours d'urbanisation où on peut faire du commerce. Alors il y a quelques complexités mais qui sont également des chances puisqu'il y a tellement de villes qui se plaignent de ne pas être desservies - même si ça fait des

coupures urbaines mais c'est aussi des axes de circulation-... Donc voilà, comme on le disait tout à l'heure, cette présentation du PADD, on actera tout à l'heure qu'elle a pu... qu'elle a eu lieu d'une part et qu'éventuellement il a pu y avoir débat. Donc si vous avez des questions, remarques, c'est le moment ou jamais ! Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Oui, hé bien... J'ai bien entendu que ce sont les chiffres, pour la démographie, de l'INSEE – je vais parler fort- 2012... [*bruits – branchement de micro*].
On avait compris que Monsieur le Maire voulait monopoliser la parole (rires).

M. le MAIRE : Je sais que je m'autocensure (rires).

Mme BRIDOUX : Tant pis pour le PV.

Depuis 2012 il y a des recensements partiels et donc estimatifs, est ce que la décroissance continue à ce rythme, le dernier chiffre - 5 % ? Est-ce que vous avez eu des données, puisque ce n'est pas un recensement complet ? On n'en tient pas compte ?

M.HOURNON : Sur le phénomène de décroissance il y a deux facteurs qu'il faut intégrer aussi. C'est qu'à la fois on a eu des réfections de cités minières comme le Bivouac ou le Niveau qui ont nécessité de libérer les logements.

Mme BRIDOUX : On a eu la déconstruction.

M.HOURNON : Oui. Mais actuellement c'est la période qui a été prise à partir de 2012 et celle que l'on a actuellement et le deuxième phénomène ça été aussi l'ANRU, aux Salamandres ce sont 86 appartements qui ont été libérés et ceux de la Montée également. Ça ne résout pas tout mais c'est une petite donnée d'information pour expliquer pourquoi il y a eu une décroissance.

CABINET URBYCOM (M. Simon LEROUX) : D'après les dernières données communales qu'on a pu avoir avec la DDTM et en réunion de travail, la décroissance n'est pas aussi rapide que ces dernières années, elle commence à se stabiliser mais on est toujours en décroissance.

M. Le MAIRE : Moi les derniers chiffres que j'avais pour la construction du budget c'était 15 990. C'est un phénomène auquel est confronté l'ensemble des villes qui ont une certaine centralité et qui ont des centres denses urbains. Dans les années 60-70 les couples qui faisaient construire, le bon exemple la cité de la Montée, vous aviez des personnes qui ont acheté leur maison dans les années 70, le couple 3-4 enfants, les enfants sont partis, parfois ces maisons il n'y a plus qu'une veuve qui habite et comme on est déjà dans des centres denses urbains, il n'y a pas de renouvellement, de compensation, ... Les nouvelles constructions ne compensent pas forcément le desserrement des ménages. Ça c'est la première chose qui est une constante pour l'ensemble des villes ayant un centre dense urbain tel que Sin-le-Noble. Effectivement nous avons quelques éléments conjoncturels supplémentaires ..., les réhabilitations de cités minières, c'est 11 à 12% du parc immobilier à Sin-le-Noble, c'est encore de l'ancien logement du parc minier.

Ensuite effectivement le programme ANRU où les démolitions n'ont pas encore été compensées ou sont en cours d'être compensées par les constructions nouvelles.

Il y a à la fois des éléments structurels et des éléments conjoncturels. Donc les éléments conjoncturels il y a la rénovation urbaine. Ils vont tout doucement s'estomper dans les temps qui viennent et au niveau structurel ça ne bougera pas, au contraire, ça va s'accroître puisque, vous le voyez, les projections de tailles des ménages, elles sont de plus en plus faible mais qu'effectivement de façon corollaire il y a la montée en puissance de l'éco-quartier et après dans les orientations stratégiques d'aller chercher des dents creuses pour reconstruire. Mais c'est vrai qu'il n'y aura pas forcément un développement exponentiel de la population, sachant que les nouvelles constructions ne feront que compenser le desserrement des ménages et certaines constructions qui compenseront du renouvellement de constructions. Et après, pour éviter de grignoter sur les terres agricoles, parce qu'aujourd'hui, c'est dans les orientations d'arrêter de mordre sur les terres agricoles d'une part, et d'autre part de travailler sur les circuits courts également, et ensuite d'essayer d'économiser en termes de réseaux, parce que plus on construit loin, plus il faut amener les réseaux de transports loin, les réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'électricité, de gaz. Donc c'est vrai que lorsqu'on a ce qu'on appelle une « dent creuse » en centre-ville un petit terrain ou une vieille maison ... Donc là, il y a eu un travail qui a été fait. Simon ne l'a pas dit mais j'avais retenu le chiffre lors de la dernière présentation, je crois que ce sont 11,9 hectares de ce que l'on peut appeler de « dents creuses » qui ont été repérés ou de potentialités dans le centre, dans la partie déjà urbanisée de Sin-le-Noble puisque pour

l'éco-quartier on a déjà été mordu sur le patrimoine agricole de la Commune. Donc il y a une obligation par les documents supra-communaux de garder tout ce qui est la partie Nord, surtout qu'en plus, au-delà de l'intérêt agricole de cette zone Nord de Sin-le-Noble, il y a aussi des intérêts écologiques comme cela vous a été signalé tout à l'heure.

Donc, en tout, nous on a déjà 11,9 hectares de repérés qui permettront une organisation intelligente où il n'y aura pas besoin d'une ligne de bus supplémentaire et de réseaux supplémentaires.

Mme BRIDOUX : On voit aussi : s'il n'y avait pas le Raquet dans les perspectives, on aurait une décroissance terrible. Et les 80 logements par an c'est assuré ou estimé ?

CABINET URBYCOM: Alors ce qui s'est passé c'est que le projet s'est basé ... Il est fait conjointement avec la CAD, la DDTM et voilà comme on sait qu'il y a un projet de ZAC du Raquet sur le territoire, on est obligé de la prendre en compte. On ne peut pas la laisser de côté. Donc, on a fait une estimation avec Monsieur STEVALAK qui s'occupait de l'éco-quartier de la ZAC du Raquet et la moyenne depuis 2011, c'est 80 logements environ par an. D'après ses dires, ça serait une fourchette assez haute. On s'est basé sur ces 80 logements par an pour élaborer le projet, peut-être que l'année prochaine on n'aura que 50 logements et dans 10 ans on en aura [inaudible].

M. le MAIRE : Sachant que ça peut aller vite dans un sens ou dans un autre parce-que souvent ce sont des programmes. On a rencontré Maisons et Cités ces derniers jours ...

Mme BRIDOUX : C'est une accession aussi, ça marche ou ça marche pas.

M. le MAIRE : Oui. Mais comme c'est un programme. C'est un programme qui marche et 40 ou 50 logements qui peuvent être livrés. Donc ça fait la moitié de l'objectif dans un programme, sur un bailleur ou sur un promoteur. Ça peut aller vite. Aujourd'hui on sait que l'accession est en panne avec les problématiques économiques, sociales, la frilosité des banques qui ne prêtent pas au public cible. On est toujours optimiste, ça ne peut aller que mieux. Mais après ce ne sont que des hypothèses qui ne sont ... Elles valent ce qu'elles valent, elles pourront être dépassées, elles pourront être non atteintes. Il faut bien partir sur une hypothèse et qui est une hypothèse raisonnable.

M.HOURNON : Sachant aussi qu'il y a aussi des normes à respecter puisque nous sommes contraints en gros de construire 40 logements à l'hectare. Donc la zone du Raquet, nous sommes aussi, parce qu'on voit si on a 11 hectares de « dents creuses » pour atteindre le nombre de constructions qu'on devrait faire, ne serait-ce que pour arriver à stabiliser la même ... sans l'augmenter, compte-tenu des dessertements des ménages, et si elle augmente on peut trouver une situation assez difficile puisque le Grenelle 2 nous interdit d'aller grignoter les terres agricoles et la loi ALUR nous oblige à reconstruire la ville sur la ville. On dit on a 11 hectares de « dents creuses », on fait 40 logements l'hectare, on fait la multiplication, on se rend compte qu'on pourrait y arriver autrement. Ça veut dire qu'on ne raisonne plus sur la construction horizontale mais sur la construction verticale et c'est peut-être un des domaines que l'on va devoir envisager parce que c'est là qu'on a dit tout à l'heure on construit de manière intelligente. Parce qu'il faut à la fois verdir la ville et reconstruire la ville sur la ville. C'est une double problématique, le Raquet nous avons 130 hectares à urbaniser. Ce que l'on ne peut pas prendre en centre-ville, évidemment on va le reporter de l'autre côté, mais il faut dire aussi que quand on va raisonner sur les « dents creuses » en disant on ramène de la construction en centre-ville, ça sous-entend qu'on ramène du stationnement, de la circulation et ça sous-entend qu'on va devoir utiliser les réseaux d'assainissement. Or, on l'a vu avec la Communauté d'Agglomération où certaines zones qui seront certes en zone constructible, la construction sera autorisée à condition que le réseau puisse absorber. Parce que nos réseaux sont obsolètes, ils datent de 80 ans. Ils ont été construits à une époque où la ville n'était pas construite comme elle l'est maintenant. A l'époque, c'était des pavés, maintenant c'est du macadam. Les trottoirs sont macadamisés, tout est imperméabilisé. On l'a vu avec les gros orages, le week-end dernier. Ça déborde de partout. Généralement quand il pleut, on ne chante pas « *chantons sous la pluie* » avec un parapluie dehors, on reste chez soi ! Les réseaux sont saturés. Ça va être une problématique qu'il va falloir arriver, de manière intelligente, à essayer de réunir à la fois la [inaudible] pour construire et faire le nombre de logements sur l'espace...

M. le MAIRE : Il y a Véronique qui voulait poser une question.

Mme LEGRAND : Deux questions par rapport au logement. En fait vous n'évoquez pas non plus la possibilité de voir le logement par le fait qu'on a des logements vacants sur notre territoire et qui sont évalués à 10% à peu près, 650 sur les 6 500 logements de la Commune ? Donc ça c'était ma première question.

Je pose la deuxième tout de suite ou vous répondez ?

La deuxième question, c'était par rapport au fait de limiter l'impact de l'automobile et le développement des modes de transports alternatifs. En fait il n'y a rien sur la ligne 2 du TCSP qui doit traverser normalement les Epis et le Raquet. C'est une question par rapport au projet global.

M. le MAIRE : Donc là, comme on l'a dit tout à l'heure, ce sont des objectifs. Donc sur la vacance, Simon n'en a peut-être pas parlé dans sa présentation mais dans les 32 pages il y a des parties qui sont consacrées à la vacance avec un objectif de revenir à 7% de vacance. Là, il y a un travail également qui sera mené. Donc c'est bien dans les objectifs stratégiques et politiques du PADD. Ça n'a peut-être pas été examiné mais comme on avait dit que vous aviez tout lu dans le détail, ... On est allé sur les choses beaucoup plus stratégiques. Et, sur la ligne B, c'est dit aujourd'hui dans les objectifs stratégiques, quand on parle de la desserte de la zone Sud de l'Eco-Park, de l'éco-quartier, ... aujourd'hui la ligne B est plus dans le Plan de Déplacement Urbain (PDU). Je crois que je vous l'avais dit lors du dernier Conseil municipal, je revenais d'une réunion avec le Président HATU et Frédéric CHEREAU, le Maire de Douai, on avait travaillé une soirée sur la relance de la ligne B, sachant que nous avons dans cette zone énormément de pôles générateurs entre le centre commercial, le lycée, l'Eco-Park, le centre aquatique, l'éco-quartier, l'hôpital de Dechy. Là on est sur une ligne où il y a le complexe Mercier, le stade des Frères Martel. Là on est dans une zone où les pôles générateurs sont extrêmement importants, qu'on sait bien identifier mais ça c'est dans le PDU, or le PDU est intégré ... puisque c'est un document supra-communal. Donc il est bien indiqué et dans le PDU nous avons pris la peine de bien insister et c'est noté. Dans le PDU il y a deux choses sur Sin-le-Noble qui sont bien notées : c'est le développement du pôle multimodal au niveau de la gare de Sin-le-Noble, et je l'avais déjà dit ici, -et pour ceux qui siègent à la CAD ils le savent-, lors du rapport d'orientation budgétaire à l'issue de celui-ci, le Président du MENID, Jean-Luc HALLE a pris la peine de dire qu'il fallait ajouter un projet tel que celui de la gare de Sin-le-Noble. Je lui en ai parlé. L'autre jour, on a eu la visite du Vice-Président DELBAR de la Région. La Région soutient le projet de la gare, ... le Président HATU, le Président de la CAD. Donc aujourd'hui c'est une zone qui, en matière de transports, est vraiment sous microscope par l'ensemble des parties prenantes du débat. Aujourd'hui on est sur des objectifs et la ligne B, c'est le SMTD. Aujourd'hui la ligne B, elle fait Dechy-Auby. Là, elle devrait faire Dechy-Douai. Je ne sais pas si c'est la gare de Douai, si c'est Gayant Expo, ..., tout ça c'est encore à affiner mais nous, nous sommes au milieu, nous sommes une zone et en plus, -juste à titre d'information-, sur la ligne existante, les trois principaux points de cette ligne c'est la gare de Douai, la place de Gaulle et le centre commercial. Donc cette ligne, au niveau du SMTD est aujourd'hui en fort développement et elle pèse quasiment autant dans les finances du SMTD que la ligne A. Donc c'est une ligne qui est vraiment stratégique pour le syndicat des transports. Si elle est stratégique pour le syndicat des transports, c'est qu'elle est stratégique en termes de déplacement urbain et, en plus, avec tout ce qui arrive dans cette zone. Mais aujourd'hui avec le PADD c'est un projet d'aménagement donc avec des orientations stratégiques et tout à l'heure on a fait que parler des [*inaudible*], le pôle multimodal, le stationnement, rendre plus de place aux piétons et aux cyclistes, les transports en commun. On a parlé également de générer du parking à côté des gros pôles générateurs de transport en commun. C'est exactement l'angle stratégique que nous avons ... en relisant tout à l'heure le PADD, il y a plein de choses qui sont dans ce PADD sur lesquelles on travaille déjà. La dernière fois on travaillait sur la végétalisation. Donc là aujourd'hui, tout ça c'est bien parce qu'on l'a vu l'autre jour. C'est une philosophie, une vision politique de végétalisation de la ville qui est obligatoire de prendre dans le PLU, et ce n'est pas juste végétaliser pour le cadre de vie même si c'est quelque chose d'important au niveau du PLU et du PADD mais c'est également pour les couloirs et corridors écologiques, la diversité écologique. Tout ça, on en avait parlé la dernière fois avec Freddy. Nous on travaille également sur la multi modalité, sur la place de la voiture. Les travaux que nous avons faits, ne serait-ce qu'à commencer par la place, je ne sais plus combien on avait créée de places, 20 places supplémentaires lorsqu'on avait refait la place, le parking de Saint Vincent de Paul, le parking à côté de Gambetta où là aussi nous avons créé une vingtaine de places sur le parking que nous avons fait face à la salle Delaune, ... On est en train d'agrandir le parking face à l'école Saint Vincent de Paul. Au niveau des transports en commun vous avez vu les arrêts de bus qui sont en train d'être refaits par le SMTD puisque Sin-le-Noble

est ville pilote en matière de mise aux normes d'accessibilité des quais, les quais de la place de la rue Douai. On accueillera bientôt la commission d'accessibilité du SMTD ici même dans quelques jours. On travaille beaucoup. Après sur les « dents creuses », on a déjà travaillé puisque c'était au programme de travailler à la fois la valorisation du foncier en centre-ville et à la fois le « foncier ville » qui n'était pas stratégique. Donc on a commencé à y travailler. On vous présentera aussi le développement commercial de la Commune. On a quelques friches qui peuvent être intéressantes, de faire du développement commercial et on en parlera au Conseil municipal du mois de juillet puisqu'on a un projet à présenter, qui sera présenté aux commissions. Je ne sais pas s'il a fait l'objet de discussions en commissions ou pas, parce que l'offre est arrivée récemment. Donc on ne pouvait pas l'inscrire à cet ordre du jour. Donc début juillet on travaillera sur un beau projet de valorisation d'un foncier qui, pour l'instant, n'est pas utilisé et qui s'inscrit vraiment dans toute cette démarche. Donc aujourd'hui c'est la vision stratégique de la ville, la vision urbanistique de la ville et qui répond à l'habitat, à la démographie, à l'écologie, aux déplacements, au social, à l'économique. C'est vrai que moi, j'ai été un peu frustré mais bon faut laisser la place au débat comme vous avez eu mais c'est vrai que le document lui est beaucoup plus complet et va vraiment dans le détail de l'ensemble des objectifs.

D'autres questions ?

M. le MAIRE : Vincent, je me disais... Si Vincent n'a pas parlé ça ne va pas. Madame Tourbe est déjà en train d'écrire Vincent Campisano va nous parler de ces kiwis (rires), on n'a pas parlé des kiwis dans le PADD.

M.CAMPISANO : Moi je reste sur ma faim quand même malgré tout avec le projet de l'éco-quartier du Raquet où on nous avait présenté un bébé qui était tout différent de ce qui arrive aujourd'hui-présenté par le spécialiste- tant au niveau démographique, qu'au niveau des constructions. Quand on nous avait présenté le bébé en 2008, on prenait un bébé déjà accouché 2-3 ans auparavant sur lesquels on nous disait il y avait 1 500 constructions qui devaient se faire sur Douai et 3 500 sur Sin-le-Noble, parce qu'il y avait un manque incroyable de logements pour loger tous ces demandeurs de logements. Et finalement, on nous avait mis que sur vingt ans, -on est alors en 2008 et on nous projetait sur 2020-2030-, on avait une population qui serait augmentée de 3 500 habitants parce qu'il y avait 3 500 logements. Donc avec un couple on aurait pu arriver entre 3 500 et 7 000 et même plus s'il y avait des enfants. Et on n'est loin du compte. On nous a présenté ce bébé par la CAD et par la Ville et on avait envie de faire un bel éco-quartier avec un beau lac, avec des choses qui étaient sur l'incohérent, le superflus à l'époque, et quand on voit la concrétisation actuelle, on est sur 80 logements par an de construction. Pour arriver aux 3 500, je prends 3 500 divisé par 80, on arrive à quelques belles années. Je ne sais pas si dans 40 ans ou dans 50 ans on sera encore là, mais c'était promis sur les 20 ans. On est loin du compte en fait. Et je ne sais pas pourquoi ce bon vouloir de l'époque de créer avec des idées superflues en disant on va faire ceci ou cela et la ville de Sin-le-Noble devait dépasser les 20 000 habitants largement dans les 20 ans ou dans les 30 ans. Je ne sais pas,... Mes collègues je pense ont entendu la même chose que moi et donc on est loin du compte. On pensait dépasser les 20 000 habitants dans les 20 ans. On était 2008, plus 20 ans donc ça fait 2028. En 2016 on nous présente 15 990 comme a dit Monsieur le Maire, on arrivera au chiffre de 15 990 à 16 472, je ne sais pas dans combien de temps. En fait on nous a présenté un bébé qui nous demandait de pénaliser la ville d'emprunts, de remboursements d'emprunts, pour quelque chose qui n'a pas lieu et quelque chose que je ne vois pas de mes propres yeux. Donc c'est une chose qui me laisse sur ma faim parce que je ne vois pas la concrétisation de ce que l'on rembourse comme emprunt au niveau de la ville. C'était ma remarque.

M. le MAIRE : Comme je n'étais pas élu en 2008 et que je n'étais pas ton Maire à l'époque. Mais je vous laisse voir ça entre vous. C'est vous qui étiez là, moi je n'étais pas là, sauf à dire que d'après ce que j'en sais, c'est que malgré tout on ne peut pas nier qu'il y a une crise économique et sociale qui s'est invitée dans les beaux scénarii qui avaient été établis. Qu'elle s'est traduite par une crise immobilière, tout le monde le sait ça touche la France entière. Il y a aussi, je ne suis pas un spécialiste mais quand j'entends les débats sur les présidentielles, que ce soit d'un côté ou de l'autre, tantôt on critiquait Sarkozy, tantôt on critique Hollande, je ne suis pas un spécialiste mais on voit qu'il y a eu aussi des problématiques au niveau des politiques nationales, sur la politique de construction de logements, que les promesses qui avaient été faites n'ont été tenues sans doute ni par l'un, ni par l'autre. Je ne suis pas un spécialiste, en tout cas on constate que ce n'est pas qu'un phénomène local. Sur l'ensemble du territoire national, il est aujourd'hui présent et cela depuis quelques années qui ont été difficiles... Quand on a un travail c'est facile

d'avoir un prêt. Quand on n'a pas de travail - et il y a un million de chômeurs en plus-, on a moins facilement le prêt. En plus il y a eu une crise bancaire qui a fait que les banques ont dû revoir leurs critères de sécurisation des dépôts et compagnie. Il y a eu des normes plus drastiques sur les dépôts et compagnie, sur la sécurisation des encours bancaires donc on sait que le robinet des crédits s'est tari. On a eu une grave crise automobile pendant quelques années, ... Donc si c'était déjà compliqué d'acheter une voiture parce qu'on n'avait pas le crédit automobile, je suppose que pour le logement, ça l'est d'avantage. Moi ça me va bien aussi que ce soit un développement maîtrisé et que l'on prenne le temps. En plus comme ça, la ville n'est pas confrontée à un afflux de population parce que c'était aussi une des critiques de la Chambre Régionale des Comptes pour le coup, parce que ce projet d'éco-quartier ne prévoyait aucun équipement public en face.

Aujourd'hui, avec cet outil qu'est le PLU, avec l'outil dont on se dotera en septembre, -à savoir le Plan Pluriannuel de Gestion et le Plan Pluriannuel d'Investissement-, on pourra aussi en face de ces projections voir s'il faut créer une école, une salle de sport, une médiathèque, une mairie annexe, recréer des classes pour l'école de musique... En termes d'équipement la ville n'est pas obligée de suivre à marche forcée le développement de la population alors qu'elle n'en n'avait pas les capacités financières. D'un point de vue purement financier, le développement communal à la limite, c'est peut être une bonne nouvelle pour nous que ça aille un peu plus doucement parce qu'on aura le temps de projeter les investissements nécessaires... Parce que je crois que ce n'est pas moi qui le disais, je le pensais, je l'avais dit pendant la campagne, ce qu'écrivait la Chambre Régionale des Comptes, c'est qu'il n'y avait aucun équipement public, que la ville est en CAF négative. On ne va pas refaire le débat du compte administratif d'il y a 15 jours mais la ville qui est en capacité d'autofinancement négative est incapable de financer de nouveaux équipements. Donc là, aujourd'hui, on redresse la situation, on se dote d'outils de pilotage, à court/ moyen et long terme, au niveau communal, en se disant notre population c'est ça, notre plan local d'urbanisme. Donc la vision urbanistique du territoire communal est celle-là et là on aura des plus et des moins. Parce que si on se dit là on peut générer des recettes... C'est ce que j'avais dit à un moment quand on avait rediscuté sur la CAD au niveau du financement communal, parce qu'on disait les gens qui arrivent ils payent des impôts sauf qu'une collectivité n'est pas une entreprise du CAC 40. Donc on est sur un service public et que les impôts surtout à Sin-le-Noble ce n'est pas la moitié de notre budget, parce que la moitié de notre budget ce sont les dotations. Donc ça veut dire que quelqu'un qui arrive il coûte plus cher que ce qu'il n'amène en impôts. Alors, sauf si on n'amène que des gens qui payent des impôts -et là on catégorise un quartier - en se disant et là on y fait du haut de gamme et là on va ramener ... Ce n'est pas ce qui est prévu et ce n'est pas comme ça qu'il faut le prévoir d'ailleurs. Donc aujourd'hui on est sur des outils de pilotage et des outils de prospective où on projette peut-être ce qui a manqué. Je n'étais pas là, donc je ne vais pas rouvrir le débat mais c'est peut-être ce qui a manqué, une vision prospective. Il faut faire les plus, les moins, les avantages, les inconvénients, les plus financiers, les sorties financières, les rentrées, les besoins qui sont générés en équipements publics, en places de stationnement, en places dans les écoles, en taux d'utilisation de nos salles municipales, est-ce qu'il faut en créer une ou pas ? ... Donc aujourd'hui on est en train d'avancer, de ... plein d'outils, de projections, de prospectives, de prévisions, le plan pluriannuel de gestion et après chacun de ces outils s'alimentent parce qu'avec le PLU, on sait que là on va urbaniser, on espère faire rentrer autant de foyers ; ces foyers en fonction de ce qu'on fait rentrer c'est autant d'impôts qui rentrent. Donc ça nourrit le plan pluriannuel de gestion. Si on gère bien, ça nourrit le plan pluriannuel d'investissements et, ces personnes qui ramènent de l'argent, elles après elles ont besoin de services. Donc ces services sont générateurs de fonctionnement, générateurs d'investissements et on va chercher une subvention en face, on le verra après sur une délibération que l'on prendra.

Donc aujourd'hui peut-être que c'est une bonne nouvelle tout compte fait qu'il y ait un certain étalement dans le temps et puis que l'on en tire les leçons. Enfin aucun projet n'est parfait, plus il est étalé, plus on peut en tirer les leçons, en disant, ça, ça a bien marché on continue, ça, ça a moins bien marché. Et je pense en plus que l'ouverture du centre aquatique le 17 décembre 2016, à mon avis, va donner un énorme coup de projecteur sur cette zone. On va en parler, les gens vont y venir et, je pense aussi, que là on a mangé le pain noir parce que c'est vrai que les premiers travaux ce sont -au-delà du contexte économique, financier, social,- les premiers travaux c'est des mouvements de terre. Quand on arrive, pour se projeter quand on veut acheter une maison, et se dire c'est là où je vais passer ma vie, élever mes enfants, où je vais rembourser un prêt pendant 25 ans, quand on voit des champs avec de la boue, ce n'est pas très vendeur ! C'est vrai qu'aujourd'hui l'ITEP, le groupe scolaire, la chaufferie Dalkia, les premières résidences qui vivent... Aujourd'hui on a du linéaire de voirie, du verdissement qui arrive et je pense que le centre aquatique va être un énorme coup de projecteur qui va

aujourd'huiEt si en plus c'est concomitant à une sortie de crise économique, si on espère qu'on est en train de toucher le fond et qu'on ne peut que rebondir... Donc voilà peut-être que ce n'est pas une mauvaise nouvelle à la fois pour ce quartier-là mais également peut-être pour nous parce que si ça avait été plus vite, on n'aurait toujours pas de PLU. Donc aujourd'hui on peut bien l'intégrer dans le PLU et du coup voir l'impact sur le territoire, le contrebalancer sur d'autres quartiers, voir l'impact en termes de transports en commun, en termes de verdissement, en termes de grignotage des terres agricoles. Et donc aujourd'hui ce que l'on voit sur ce quartier ça nous permet de bien projeter sur l'ensemble du territoire. Mais tout ça pour dire que je n'étais pas là en 2008, donc je ne peux pas te répondre.

Madame BRIDOUX.

Mme BRIDOUX : Pour être tout à fait complet, la décision du Raquet, nous n'étions pas non plus aux affaires puisque ça date bien avant 2008 et l'engagement du Maire de l'époque de payer une partie de l'investissement du Raquet, ce n'était pas non plus Monsieur ENTEM puisque c'était la municipalité précédente. Donc, nous avons -et Vincent le sait bien-, nous avons récolté d'un bébé et ce projet a évolué. Je pense qu'il a évolué dans le bon sens, je suis assez d'accord avec une évolution lente de la population parce que c'est vrai qu'il n'y avait pas d'équipements publics prévus dans le projet du Raquet au départ et l'autre évolution c'est l'Eco-Park qui n'existait pas, pour lequel on s'est battu avec le Maire précédent parce qu'il n'y avait pas sur Sin-le-Noble de zones d'activités. Et donc, contrairement à toutes les villes de la CAD -presque j'allais dire- ou autour de nous et on a été entendu sur cet Eco-Park. Alors le projet a effectivement aussi mis à une échéance ... l'histoire du canal par exemple c'était faramineux du point de vue du prix et cela générerait plus d'inconvénients que d'autres choses. Donc il a évolué aussi en étant plus raisonnable et c'est très bien.

M. le MAIRE : D'autres questions ?

Je propose de ne pas rouvrir la boîte de pandore.

Monsieur CHOTIN ?

M. CHOTIN : Je voulais simplement dire que Sin-le-Noble a toujours été une ville de pauvres [...inaudible].

M. le MAIRE : Je ne suis pas tout à fait d'accord que ce soit une ville dortoir ou que ça l'ait été. Les maraichers vivaient à Sin-le-Noble, les mineurs travaillaient potentiellement à Sin-le-Noble, il a avait les Coop. Mais effectivement on va retenir que l'ambition c'est un urbanisme de qualité et là je ne parle pas de Sin-le-Noble. J'ai toujours dit qu'il y avait de belles choses qui ont été pensées, avec de belles réserves foncières qui ont été constituées, avec des préemptions au fur et à mesure et sur des décennies pour dire de créer un jour une route. Donc c'était une époque où on avait le temps et ce qui manque aujourd'hui parfois, c'est le rapport au temps. Donc aujourd'hui ce PADD, l'objectif c'est de penser aux générations futures. Ce n'est pas de penser à demain, c'est de planifier la ville sur les 10-15-20-30 prochaines années et c'est ce que je disais en préambule, c'est d'intégrer dans la réflexion, du développement durable. C'est forcément dépasser la durée prévisionnelle d'application de ce PLU. Aujourd'hui c'est vraiment de se dire, je l'ai déjà dit à multiples reprises, de toute façon, sur le PLU, normalement, c'est la philosophie, notre vision c'est de vraiment travailler en bon père de famille et penser aux générations futures. J'avais dit en conclusion des vœux, c'est Clarke qui disait « *la différence entre le politicien et le politique, le politicien pense aux prochaines élections, le politique aux prochaines générations* ». C'est ce qu'on essaie de faire ici en pensant aux prochaines générations, parce que c'est vrai qu'une fois que c'est bâti après on n'y revient plus, une fois que le mal est fait. Là on a la chance aussi de tirer les leçons. C'est vrai qu'il y a eu tellement d'erreurs d'urbanisme dans les années 60-70, qu'aujourd'hui les professionnels de l'urbanisme qui nous accompagnent ou alors les institutionnels, le SCoT, la DDTM, ont des retours d'expérience et là aussi peut-être je disais tout à l'heure, on a pris beaucoup de retard, puisque c'est depuis 2000, depuis la loi SRU qu'on parle potentiellement de cela, que nous on a attendu la loi ALUR et la prescription des POS avec l'échéance de mars 2017 sur laquelle on va venir buter. Mais là aussi on va venir tirer leçon d'autres villes.

Mme BRIDOUX : Il y a des PLU qui ont été refaits.

M. le MAIRE : Oui c'est ça. On va tirer les leçons aussi ... Le PLU sera au top du top normalement, et au top de l'enrichissement et de la capitalisation d'expériences d'autres villes. Et on a la

chance d'avoir des personnalités publiques associées qui ont une vraie maîtrise du sujet et qui portent un focus sur Sin-le-Noble parce que Sin-le-Noble c'est la deuxième ville de l'arrondissement donc elle a une importance très stratégique. C'est toute la porte Est de l'entrée dans Douai, c'est des réseaux de transports communs, c'est des voies de circulation. Sin-le-Noble est très stratégique et repérée comme telle par les partenaires institutionnels.

D'autres remarques ou est-ce que l'on passe à la délibération de prise d'acte ?

C'est bon vous en avez assez ?

Donc merci à Simon LEROUX de cette présentation synthétique, merci à vous tous de votre attention et de vos questions et remarques sachant que ça continue pendant quelques mois à travailler sur ce dossier.

Et en plus, la commission compétente travaille régulièrement dessus. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure mais la commission n°4 travaille à chaque commission sur l'avancée du PLU.

Nous revenons donc à notre livre du Conseil municipal, page 49 donc, sur le projet de délibération qui est une délibération de prise d'acte. Donc on vous propose dans l'article 1 de la délibération de prendre acte que l'assemblée délibérante a débattu sur le projet d'aménagement et de développement durables lors de la présente séance, sur la base d'un rapport, présenté au préalable à la commission municipale compétente. On précise que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle sera annexé le projet d'aménagement et de développement durables.

Et si vous êtes d'accord pour adopter cette délibération...

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Donc adoptée à l'unanimité !

ADOPTE A L'UNANIMITE

Et nous allons faire circuler les feuilles de signatures des registres.

Avec ce débat sur le PADD se clôt la présentation des délibérations de la délégation urbanisme, environnement.

Nous abordons la délégation ressources humaines dont je suis le rapporteur.

III/ RESSOURCES HUMAINES

6 - Création de postes, agents non titulaires, sur des emplois non permanents, en accueil collectif de mineurs

M. le MAIRE : Un projet de délibération très classique à cette période de l'année qui a vocation à permettre le recrutement des agents sur la période estivale pour l'accueil collectif de mineurs. Comme chaque année, dans l'ensemble des centres sociaux communaux, seront organisés les accueils collectifs de mineurs pendant la période estivale, ce qui engendre des besoins saisonniers impliquant le recrutement d'animateurs non titulaires estimés à 110 dont 2 surveillants de baignade, 4 directeurs et 6 directeurs adjoints.

Comme chaque année on vous rappelle que c'est un effectif théorique, il sera réajusté à la baisse en fonction du nombre réel d'enfants inscrits.

Deux périodes sont prévues au titre de l'année 2016 pour les accueils sans hébergement :

- du 11 au 29 juillet,
- du 08 au 26 août 2016.

Quatre périodes de séjour seront organisées : du 11 au 15 juillet 2016, du 1^{er} au 5 août 2016, du 8 au 12 août 2016 et du 16 au 19 août 2016.

La rémunération applicable est celle délibérée par le Conseil municipal en sa séance du 28 mai 2015 et, c'est pourquoi, page 55 sur la délibération nous vous proposons de créer les postes nécessaires à l'organisation des accueils collectifs de mineurs dans les 3 centres sociaux sur les périodes globales du 11 au 29 juillet 2016 et du 1^{er} au 26 août 2015. On vous précise que ce sont 110 animateurs sur le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe dont 2 animateurs surveillants de baignade, 6 directeurs adjoints et 4 directeurs.

On vous demande de m'autoriser à procéder, dans la limite des postes créés, au recrutement d'agents non titulaires et, on vous rappelle que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget communal en son chapitre 012.

Et comme chaque année évidemment, nous ajusterons le nombre en fonction des enfants réellement inscrits. Donc ça ne peut aller qu'à la baisse.

Des questions, des remarques ?
Je vous propose d'adopter cette délibération.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Donc adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IV/ AFFAIRES FINANCIERES

7- Appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte »(TEPCV)
Modernisation de l'éclairage public de la Commune de Sin-le-Noble
Plantations participatives d'essences locales

M. le MAIRE : Nous passons à la délégation des affaires financières avec une délibération qui est sur table. Je vais la passer tout de suite pour ne pas l'oublier. La délibération qui vous est posée consiste à l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte »(TEPCV), et relatif à l'éclairage public de la Commune et à des plantations participatives d'essences locales.

Donc lors de notre séance du 30 mars nous avons adopté une délibération sur les projets que nous souhaitons voir bénéficier de la participation financière du SCoT dans le cadre de cet appel à projet TEPCV dont le SCoT a été désigné lauréat. Juste à titre de rappel nous avons délibéré sur un plan de financement pour un total de 109 000€ HT avec un financement SCoT de 42 379€ soit 38,88% et pour la ville 66 620 € soit 61,12%. Ça concernait de l'éclairage public rue Lebas et rue Longue. Or, la ville pourrait prétendre désormais à une enveloppe de 100 438€ HT avec un taux de participation du SCoT de 60%. Donc c'est beaucoup plus intéressant puisqu'on était sur 38% avec 42 000€ et là on peut avoir 100 438€ HT soit 60%. Donc il convient d'abroger la précédente délibération et d'acter les nouveaux montants pour l'éclairage public. Lors du Conseil municipal du 19 mai nous avons également délibéré relativement à la végétalisation et sur une démarche pluriannuelle en la matière. L'appel à projet TEPCV qui est porté par le SCoT présente un autre axe de subvention qui est relatif aux plantations participatives d'essences locales. Donc, forte des objectifs de verdissement de la Commune dans le cadre du PLU, de la volonté d'apporter un soin particulier aux entrées de ville, de valoriser les paysages, de préserver les espaces verts, de maintenir la qualité de vie, de végétaliser la ville, il apparaît opportun pour la ville de solliciter une participation dans le cadre de l'appel à projet TEPCV à hauteur de 17 060 € HT avec un taux de 80% maximum. Tout à l'heure, c'est ce que je vous disais, on travaille sur le verdissement et tout de suite, on essaye de mobiliser les financements.

Donc la délibération qui vous est proposée est assez longue, son article 1 vous propose d'abroger la délibération du Conseil municipal du 30 mars relative à cet appel à projet TEPCV. Dans l'article 2 nous prenons acte que le SCoT en assure l'animation, la coordination et définit les conditions de mobilisation de l'enveloppe. L'article 3 nous décidons de retenir les travaux qui concernent la partie de réseaux désignée comme prioritaire à savoir les plus consommateurs et les sources de pollution lumineuse. L'article 4, nous prenons acte qu'au titre de cette phase 2 la Commune peut prétendre à une subvention d'un montant de 100 438 € avec une participation maximale du SCoT de 60% et nous décidons que, sous réserve de l'obtention par le SM SCoT des fonds supplémentaires, que la Commune est présélectionnée pour émarger à cette nouvelle enveloppe de présenter un projet concernant les plantations participatives d'essences locales, et ce, pour un montant de 17 060 € avec un taux de participation maximale de 80%. Donc l'article 7 précise que les éléments relatifs à la participation financière du SM SCoT feront l'objet d'une convention « *d'application de la convention particulière d'appui financier* ». Et l'article 8 c'est ce que nous avons déjà fait lors de la précédente délibération, nous nous engageons à désigner le 1^{er} Adjoint délégué à l'urbanisme, aux grands projets, au patrimoine et aux travaux, Jean-Paul HOURNON comme élu en charge du dossier et Monsieur Rachid OUHAB, Directeur général des services qui sera en charge du dossier et référent sur ce programme, de réserver une enveloppe de financement dédiée à la modernisation de l'éclairage public et à des projets de plantations participatives d'essences locales et évidemment de réaliser des actions en conformité avec les règles de subventionnement et d'achever les travaux subventionnés dans le cadre de TEPCV en mai 2018 et de m'autoriser à signer la convention additionnelle.

Donc voilà plutôt des bonnes nouvelles, reste à boucler. Mais si on a préparé cette délibération avec ces montants là c'est que l'on a quand même quelques informations. Donc on est sûr de l'éclairage public et au lieu d'avoir [*inaudible*] on a plus de 17 000 euros de subvention pour la végétalisation de la Ville.

Des remarques, des questions sur cette délibération ?

M.CAMPISANO : Tous les éclairages se font en LED maintenant ?

M. le MAIRE : Comme on l'avait expliqué la dernière fois on avait déposé quatre dossiers pour les éclairages de type LED : Rue de Douai, rue de Verdun, rue Carnot, et rue du 19 mars. Ça s'était sur le FSIL -Fonds de soutien à l'Investissement local-. Je l'ai dit tout à l'heure sur le FSIL, on aurait les financements sans doute sur Matisse et sur la salle Martel sachant que sur le FSIL ils savent qu'il y a des crédits dans le cadre de l'appel à projets territoire à énergie positive et croissance verte donc ils n'ont pas retenu l'éclairage public. Mais c'est bien, parce que nous on a Martel et Matisse qui seraient financés sur le FSIL avec un taux de participation moindre et nous allons faire ripper sur ce dossier du SCoT l'éclairage public. Sur le SCoT on avait déposé rue Lebas et rue Longue mais nous on va revenir à l'éclairage plus polluant, le plus énergivore ce sont ces boules. Donc aujourd'hui on va passer sur des éclairages de nouvelle génération qui réduisent la consommation énergétique de moitié. J'ai eu une note de service des sports sur le complexe Mercier que nous avons fait passer dans le cadre de la DETR l'année dernière en basse consommation. On a constaté sur les factures EDF 50 % d'économie d'énergie on économisera rien que sur la salle Mercier 7000 € par an. Sur ces vieux éclairages qui sont les plus polluants c'est l'obligation dans le cadre de l'appel à projets. Ils n'éclairent pas bien, ils polluent beaucoup ils nous coûtent très cher en consommation électrique et ils nous coûtent très cher en entretien, puisqu'ils sont vieux. Quand ils sont en panne, les réparations coûtent cher parce qu'il n'y a plus de pièces. Aujourd'hui, ça sera dans l'appel d'offres. On avait inscrit une provision budgétaire au budget investissement. On fera un appel d'offres et on ira sur les éclairages les moins polluants, les moins énergivores, donc les plus économiques.

D'autres questions ?

Donc tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale en 2015

M. le MAIRE : Donc nous pouvons reprendre le cours normal de l'ordre du jour avec le rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2015. C'est un projet de délibération classique même si c'est seulement la deuxième année que nous prenons cette délibération car elle n'était pas prise auparavant.

Au-delà d'être classique cette délibération est surtout à vocation administrative. On vous rappelle que la Commune de Sin-le-Noble perçoit la DSU -dotation de solidarité urbaine- d'un montant 2 230 771 € pour l'année 2015 et que, conformément aux dispositions de l'article L.1111-2 du Code général des collectivités territoriales, il faut établir un rapport qui retrace les actions de développement social urbain mis en œuvre. Ce rapport vous est mis en pièce jointe pages 63 à 67. On ne va pas reprendre forcément toute la typologie du diagnostic économique réalisé dans le cadre PADD précédemment... Juste deux précisions, la Commune a perçu une DSU de 3 230 000 € et, depuis 2011 il ne s'agit plus de justifier par une liste l'utilisation de la DSU mais plutôt de retracer l'évolution des résultats constatés par rapport aux moyens engagés sur les périmètres politiques de la ville. C'est surtout à partir de la page 66, on a remis le bilan des actions qui ont été mises en œuvre : des activités du CCAS avec le pôle social et les personnes porteuses de handicaps, le pôle insertion sociale avec le travail qui est fait sur les personnes qui perçoivent le RSA, le surendettement, le logement la programmation sociale au titre des crédits politique de la ville les activités des centres sociaux sur lesquels nous venons de délibérer et qui accueillent dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance et enfin, le bilan financier mais aussi tout ça on en avait déjà parlé lors des orientations budgétaires ou lors du budget. Là, c'est juste une délibération de prise d'acte du rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année 2015 et qui consiste à charger Monsieur le Maire et Madame le Trésorier municipal de l'exécution de la présente délibération.

Des questions des remarques ?

Mme BRIDOUX : Juste une petite question : dynamique associative il y a quoi derrière ça ? Tout le reste c'est clair, mais ça ... dans cohésion sociale la quatrième ligne pour un montant assez important.

M. le MAIRE : Oui c'est ça, c'est subventions aux associations.

Mme BRIDOUX : Elles vont pouvoir être augmentées alors si elles sont financées ?

M. le MAIRE : Le problème c'est qu'elles sont financées et là on vous présente le rapport de 2015.

Mme BRIDOUX : J'ai bien entendu.

M. le MAIRE : Je n'en doutais pas. On en a parlé lors de la commission numéro deux, est nul n'ignore ma volonté d'essayer d'augmenter ce budget. C'est justement une délibération de prise d'acte.

Et c'est tellement vrai que la commission numéro deux a travaillé sur l'harmonisation des subventions aux associations pour essayer de trouver des règles parce qu'on a des associations qui font la même chose, qui ont le même nombre d'adhérents et certaines ont 350 €, d'autres 3500€. C'est le fruit d'une histoire. Vous savez que ça me chagrine un peu mais on a dit qu'on n'harmoniserait pas par le bas donc on verra... Il faut après avoir un chemin qui est tracé comme le PLU, le PPI, le PPG donc c'est ce que j'ai demandé à la commission deux à laquelle j'assiste à chaque fois parce que je sais qu'il y a des débats intéressants et comme Patrick Allard est en vacances... Je suis obligé de présider... Mais en tout cas, c'est l'objectif dont nous sommes tous au courant si possible. Mais je vois en ce moment que c'est le congrès des maires et tous les jours nous avons la chance de voir un reportage dans les différents journaux télévisés et je vois beaucoup de communes qui expliquent avoir augmenté les impôts, avoir baissé les aides aux associations avoir mis fin à la gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires et avoir renoncé à leurs investissements... Et je suis assez content de ne pas avoir augmenté les impôts de ne pas avoir baissé les aides aux associations, de ne pas avoir mis fin à la gratuité des NAP et de relancer leurs investissements et de proposer bientôt un PPI... Donc on prend acte.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - Fonds de concours 2016 de la Communauté d'Agglomération du Douai sis (CAD)

La délibération suivante, elle aussi est une délibération usuelle puisque la ville ouvre droit chaque année à un fonds de concours auprès de la CAD pour lequel il convient néanmoins de délibérer pour que la ville puisse en profiter. Donc nous sommes page 69 sur le fonds de concours de la CAD dont le montant s'élève à 164 016 €, qui peuvent être affectés au financement de dépenses pour le fonctionnement d'un équipement public et notamment des frais de maintenance technique tels que des petites réparations, des contrats d'entretien ou de nettoyage. Deux conditions restrictives : la non prise en charge du traitement d'agents de maintenance ou d'animation et l'impossibilité d'un financement par fonds de concours supérieur au montant [*inaudible*]. Le calcul se fait sur les dépenses TTC et il est proposé de solliciter le bénéfice de ce fonds de concours sur les prestations de chauffage des bâtiments communaux et des contrats d'entretien de l'éclairage public. C'est ce qui est fait dans la collectivité depuis de nombreuses années maintenant et on n'a pas de raison de changer. C'est ce que la délibération pas 71 vous propose de décider en sollicitant auprès de la CAD le bénéfice du fonds du concours 2016 sur les prestations de chauffage et contrat d'entretien et de m'autoriser à accomplir les démarches nécessaires et en précisant que la recette sera inscrite au chapitre 74 de l'exercice courant. Des remarques des questions ? Non.

Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

On note pour le procès-verbal le départ de Daniel Poulain qui donne pouvoir à Josyane BRIDOUX.

10 - Rapport définitif de la commission locale de transferts de charges – séance du 28 avril 2016

Donc nous passons à la délibération suivante, le rapport définitif de la commission locale de transfert de charges et sa séance du 28 avril 2016. Ce projet délibération ne vise qu'à l'adoption du compte-rendu de la commission locale d'évaluation de transfert de charges qui est créée auprès de l'établissement public de coopération intercommunale en l'occurrence la CAD. Cette dernière a créé une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges conformément au code général des impôts. Une réunion de cette commission en date du 28 avril 2016 avait pour objectif d'acter financièrement la restitution sur 20 années du transfert de charges lié à la gestion des ordures ménagères qui est une compétence optionnelle mais qu'exerce la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Cette restitution s'accompagne du financement total de cette compétence par la TEOM en 10 années et ces sommes qui contribuent à équilibrer le financement de la gestion de cette compétence par la CAD depuis 2002 constituent un billet dans le calcul du taux sur chaque commune alors que le taux ne devrait refléter que l'importance du service rendu. Nous avons aujourd'hui sur le territoire 35 taux différents avec deux niveaux de services distincts un pour Douai et un pour les autres communes. Donc l'harmonisation des taux de la TEOM afin de permettre l'adéquation avec le service rendu nécessite une remise à plat du financement des services et une restitution aux communes du transfert des charges puisque la loi oblige la CAD à prélever la TEOM au même taux sur l'ensemble du territoire. Donc il est proposé de restituer aux communes les charges transférées sur 20 ans de 2016 à 2035 et de faire converger le taux sur 10 ans de 2016 à 2025. Pour Sin-le-Noble le transfert de charges s'élève donc à 49 510 € par an et ce sur une période de 20 ans. Vous avez en pièce jointe le courrier du président de la commission de transferts de charges en date du 02 mai dernier et le rapport définitif de la commission locale des transferts de charges.

Donc la délibération pages 77 et 78 vous propose de prendre acte de ce rapport définitif de la séance du 28 avril 2016 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, d'approuver les termes dudit rapport en rappelant que la Commune de Sin-le-Noble au titre du transfert de charges percevra la somme de 49 510 € annuels sur 20 ans de 2016 à 2035, et précisant que la commission locale d'évaluation des transferts de charges sera informée de la présente décision une fois les formalités administratives accomplies.

Mme BRIDOUX: Est-ce que c'était bien ça qui était lié à la dissolution du SIRFAG ?

M. le MAIRE : La Commune de Sin-le-Noble a payé des transferts de charges à la CAD l'année dernière puisque que nous on payait au SIRFAG et que maintenant c'est à la CAD. L'année dernière on a payé et on a même payé plusieurs années puisque ça n'a pas été prélevé. Donc en 2015 on a payé 2013, 2014, 2015. Il y a eu au moment du transfert de charges ... comme toutes les charges transférées ... Aujourd'hui il y a une loi ... ça doit être pareil pour tout le monde, aujourd'hui on ne peut plus subventionner ce type de services donc aujourd'hui c'est la TEOM qui va financer intégralement et donc la Commune de Sin-le-Noble va récupérer ...

Mme BRIDOUX : Et pour les habitants, le taux va monter lentement pendant 10 ans ?

M. le MAIRE : Et d'ailleurs la Ville de Sin-le-Noble devrait percevoir deux fois plus puisque normalement [*inaudible*] on a accepté un lissage sur 20 ans donc la Commune ne perçoit que 49 000 €. Tout à l'heure, je disais de penser aux générations futures, on aurait pu se dire on prend 100 000 € tous les ans et on aurait fait quelques kilomètres de voiries mais on a préféré le lisser pour que ce soit le plus indolore possible.

Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération?

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - Tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicables au 1^{er} janvier 2017

Dernière délibération à l'ordre du jour. Là aussi une délibération usuelle en cette période de l'année relative à la taxe locale sur la publicité extérieure et nous devons déterminer les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017. Pour rappel la taxe est une imposition indirecte facultative qui a été instituée par le Conseil municipal. Elle a généré un produit de 53 691 € en 2015 et il appartient aux collectivités de fixer par délibération le tarif applicable dans la limite des plafonds et ça, ça doit être fait avant le 1^{er} juillet d'une année pour une application l'année suivante. Donc

depuis le 1^{er} juillet 2014, il existe une indexation annuelle automatique de l'ensemble des tarifs sur l'inflation c'est-à-dire 0,2% de revalorisation pour 2017. Et même s'il s'agit d'évolutions tarifaires qui sont prévues sur une trajectoire pluriannuelle par la loi, le principe de libre administration des collectivités territoriales implique que les collectivités prennent une délibération pour les décisions financières et fiscales qui les concerne. Et c'est donc le sens de la délibération qui vous est proposée, propose de fixer les tarifs sur la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier comme suit. Alors bon, comme c'est 0,2%. Ça ne fait pas beaucoup. Ça fait quelques centimes par-ci, par-là. Vous avez l'ensemble des tarifs pour les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes et cette délibération m'autorise à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération et d'imputer les recettes sur les crédits du budget communal en son chapitre 76. Ce n'est pas une délibération bien compliquée. Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas de voix contre ? Donc merci beaucoup de cette unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je vous souhaite à tous une bonne soirée. Donc rendez-vous le 7 juillet pour un Conseil municipal qui sera intéressant. J'espère que vous serez nombreux !